Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 28 février 2024.

CE-2024-167-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction du génie, du tableau *Indicateurs clés de performance (ICP)* pour le projet de construction de la nouvelle usine de traitement des eaux usées à boues activées La Pinière (StaRRE) et pour le projet de construction du nouveau quartier général de la police intermunicipale Terrebonne/Bois-des-Filion/Sainte-Anne-des-Plaines pour la période du 1er novembre 2023 au 30 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 29 février 2024

Me Jean-François Milot
Greffier

Terrebonne

RECOMMANDATION

Direction responsable	Direction du génie
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	28 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	Non applicable
Objet	Dépôt, par la Direction du génie, du tableau des indicateurs clés de performance (ICP) pour le projet de construction de la nouvelle usine de traitements des eaux usées à boues activées La Pinière (StaRRE) et pour le projet de construction du nouveau quartier général de la police intermunicipale Terrebonne / Bois-des-Filion / Sainte-Anne-des-Plaines (QG) pour la période du 1er novembre 2023 au 30 novembre 2023. (N/D : GC-EF_07-22-007_02-19-001_ RapIndicPerfo(ICP)STARR-QG_2023-11)

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre connaissance du dépôt, par la Direction du génie, du tableau des indicateurs clés de performance (ICP) pour le projet de construction de la nouvelle usine de traitements des eaux usées à boues activées La Pinière (StaRRE) et pour le projet de construction du nouveau quartier général de la police intermunicipale Terrebonne / Bois-des-Filion / Sainte-Anne-des-Plaines pour la période du 1er novembre 2023 au 30 novembre 2023.

Signataire : Dufresne Sylvain

Signé numériquement par Dufresne Sylvain
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA, email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.02.13 14:14:51 -05'00'

_____

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction du génie
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	28 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	Non applicable
Objet	Dépôt, par la Direction du génie, du tableau des indicateurs clés de performance (ICP) pour le projet de construction de la nouvelle usine de traitements des eaux usées à boues activées La Pinière (StaRRE) et pour le projet de construction du nouveau quartier général de la police intermunicipale Terrebonne / Bois-des-Filion / Sainte-Anne-des-Plaines (QG) pour la période du 1er novembre 2023 au 30 novembre 2023. (N/D : GC-EF_07-22-007_02-19-001_ RapIndicPerfo(ICP)STARR-QG_2023-11)

CONTENU

Mise en contexte

La Direction du génie a développé un outil de gestion de projet, soit un rapport d'indicateurs clés de performance (ICP), afin de rapporter une valeur mesurable qui démontre à quel point les projets majeurs atteignent efficacement leurs objectifs.

Le rapport ICP sera distribué mensuellement et servira de rapport sur l'état d'avancement global des projets, mettant ainsi en évidence l'état actuel des principaux éléments en cours de projet, y compris l'avancement des projets, l'échéancier directeur des projets, l'état des contrats en cours et les implications financières.

Historique des décisions

19 décembre 2022 – 769-12-2022
Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2025 (fiche PTI 10073).
Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2025 (fiche PTI 10102).

Description
La Direction du génie a préparé les rapports des indicateurs clés de performance (ICP) pour la période du 1er novembre 2023 au 30 novembre 2023. Le prochain rapport ICP couvrira la période du 1er décembre 2023 au 31 décembre 2023.
Justification
La Direction du génie a développé l'outil de gestion de projet, qui rendra compte sur l'état d'avancement global des projets ci-haut mentionnés et des projets majeurs en cours sur une base mensuelle.
Aspects financiers
Non applicable.
Calendrier et étapes subséquentes
Non applicable.

PIÈCES JOINTES

- Rapport des indicateurs clés de performance (ICP) pour la période du 1er novembre 2023 au 30 novembre 2023 pour le projet de la StaRRE;
- Rapport des indicateurs clés de performance (ICP) pour la période du 1er novembre 2023 au 30 novembre 2023 pour le projet du QG;
- Fiche PTI 10073;
- Fiche PTI 10102.

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Signé numériquement
par Giovanni Carriero
Date: 2024.01.30
15:56:35-05'00'

Date : 30/01/2024

Giovanni Carriero, ing., PMP
Coordonnateur – Grands projets d'infrastructures
Direction du génie

Co-responsable du dossier :

Érick Forgues
Motif: J'approuve ce
document

Date : 31/01/2024

Érick Forgues, architecte
Coordonnateur – Grands projets immobiliers
Direction du génie

Endosseur :

Signé numériquement par
Marc-André Théberge
Date: 2024.02.05
08:42:33-05'00'

Date : 05/02/2024

Marc-André Théberge, ing.
Chef de division – Infrastructures
Direction du génie

Approbateur :

Signé numériquement
par Michel Imbeault, ing.
Date: 2024.02.12
16:22:05-05'00'

Date : 12/02/2024

Michel Imbeault, ing.
Directeur
Direction du génie

N/D : GC-EF_07-22-007_02-19-001_ RapIndicPerfo(ICP)STARR-QG_2023-11)

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 28 février 2024.

CE-2024-168-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction du loisir et de la vie communautaire, des lettres de mandat transmises aux organismes mandataires de la Ville de Terrebonne pour l'année 2024, et en recommande le dépôt au conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 29 février 2024

Me Jean-François Milot
Greffier

Terrebonne

RECOMMANDATION

Direction responsable	Direction du loisir et de la vie communautaire
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	28 février 2024
Date de présentation au conseil municipal	19 mars 2024
Objet	Dépôt des lettres mandats 2024 aux organismes mandataires

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du contenu des lettres mandat et les achemine au conseil municipal afin qu'il puisse en prendre acte.

Signataire : Dufresne Sylvain

Signé numériquement par Dufresne Sylvain
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA, email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.02.19 14:10:40 -05'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction du loisir et de la vie communautaire
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	28 février 2024
Date de présentation au conseil municipal	19 mars 2024
Objet	Dépôt des lettres mandats 2024 aux organismes mandataires

CONTENU

Mise en contexte

Suite à l'adoption de la Politique de gouvernance des organismes mandataires par le conseil municipal le 18 mars 2019, il est possible pour la municipalité, de rédiger annuellement ou conjoncturellement, une lettre mandat pour les organismes mandataires, partenaires de l'offre de service sur le territoire et qui sont :

- La Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT) ;
- Le Groupe plein air Terrebonne (GPAT) ;
- Les Complexes sportifs de Terrebonne (CST) ;
- La Cité GénérAction 55+;
- La Corporation du 350e anniversaire

L'objectif de ces lettres mandats est de préciser, s'il y a lieu, les attentes spécifiques de la Ville à l'égard de ces organismes pour l'année à venir tant au niveau des livrables que de leur reddition de comptes en commission. C'est un levier qui s'ajoute aux ententes convenues avec ceux-ci et qui seront renouvelées au cours des prochains mois.

Historique des décisions

18 mars 2019 – 136-03-19
Adoption de la Politique de gouvernance des organismes mandataires de la Ville de Terrebonne.

Description

Les dernières lettres mandats ont été envoyées aux organismes pour la période 2021.

Depuis, plusieurs analyses et travaux ont été menés de manière à mieux comprendre les obligations respectives des parties en lien avec les enjeux légaux et fiscaux relatifs à la désignation de ces organismes mandataires. Ces discussions et ces évaluations ont été privilégiées à l'envoi de lettre mandat, surtout en contexte pandémique et de célébration du 350e anniversaire de la Ville.

Justification

Par souci de transparence et conformément à la proposition de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) avec qui la municipalité a élaboré la Politique de gouvernance, il est souhaité que ces lettres soient publiques et déposées au conseil municipal.

Il est à noter que la confirmation aux organismes des contributions financières municipales a déjà été faite suivant l'adoption du budget 2024.

Aspects financiers

N/A

Calendrier et étapes subséquentes

N/A

PIÈCES JOINTES

- 136-03-2019 : Adoption de la Politique de gouvernance des organismes mandataires
- Lettre - Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT) ;
- Lettre - Groupe plein air Terrebonne (GPAT) ;
- Lettre - Complexes sportifs de Terrebonne (CST) ;
- Lettre - Cité GénérAction 55+;
- Lettre - Corporation du 350e anniversaire

SIGNATURES

Approbateur :

Jean-Francois Levesque

Signé numériquement par Jean-Francois Levesque
DN : cn=Jean-Francois Levesque, c=CA, o=Ville de Terrebonne, ou=Loisir et vie communautaire, email=jeanfrancois.levesque@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.02.19 11:00:58 -05'00'

Jean-François Lévesque, directeur
Direction du loisir et de la vie communautaire

Date :

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 28 février 2024.

CE-2024-169-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport des créations et abolitions de postes permanents pour la période du 1er au 31 décembre 2023, et en recommande le dépôt au conseil municipal, conformément à l'article 81 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 29 février 2024

Me Jean-François Milot
Greffier

Terrebonne

RECOMMANDATION

Direction responsable	Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	28 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	19 mars 2024
Objet	Dépôt du rapport de créations et abolitions de postes permanents pour la période du 1er au 31 décembre 2023 (reddition de comptes règlement 748)

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport de créations et d'abolitions de postes permanents, pour la période du 1er au 31 décembre 2023, le tout conformément à l'article 81 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

Signataire : Serge VIllandré 2024.02.20 15:29:41 -05'00'

Date : _____

Direction générale

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	28 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	19 mars 2024
Objet	Dépôt du rapport de créations et abolitions de postes permanents pour la période du 1er au 31 décembre 2023 (reddition de comptes règlement 748)

CONTENU

Mise en contexte

L'article 60 du règlement numéro 748 délègue au directeur général le pouvoir de créer un poste permanent.

L'article 61 de ce même règlement délègue à la directrice de la Direction des ressources humaines le pouvoir de procéder à l'abolition ou la modification d'un poste permanent.

Ainsi, en relation avec l'article 81 du règlement numéro 748, visant une reddition de comptes des créations et abolitions des postes permanents, sauf pour les modifications de postes, la Direction des ressources humaines se doit de déposer un relevé mensuel des activités effectuées.

Historique des décisions

Résolution numéro 12-01-2024 visant les activités effectuées pour la période du 1er au 30 novembre 2023, de la séance du conseil municipal du 30 janvier 2024.

Description

À cet effet, vous trouverez ci-joint le rapport de créations et d'abolitions de postes permanents pour la période du 1er au 31 décembre 2023.

Justification
Conformément à l'article 81 du règlement numéro 748, la Direction des ressources humaines doit rendre compte des activités effectuées et déposer mensuellement un rapport au conseil municipal.
Aspects financiers
n/a
Calendrier et étapes subséquentes
n/a

PIÈCES JOINTES

- Rapport de créations et abolitions de postes permanents pour le mois de décembre 2023.

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Julie Tremblay Signé numériquement par Julie Tremblay Date : 2024.02.02 11:55:58 -05'00'

_____ **Date :** _____

Julie Tremblay, Technicienne en ressources humaines
Direction des ressources humaines

Endosseur :

Caroline Durand Signé numériquement par Caroline Durand DN : cn=Caroline Durand, c=CA, email=caroline.durand@ville.terrebonne.qc.ca Date : 2024.02.06 14:30:25 -05'00'

_____ **Date :** _____

Caroline Durand, CRIA, Chef de division, dotation et développement organisationnel
Direction des ressources humaines

Approbateur :

Hélène Akzam Signé numériquement par Hélène Akzam DN : cn=Hélène Akzam, c=CA, o=Ville de Terrebonne, ou=Ressources humaines, email=helene.akzam@ville.terrebonne.qc.ca Date : 2024.02.07 11:20:50 -05'00'

_____ **Date :** _____

Hélène Akzam, CRHA, Directrice
Direction des ressources humaines

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 28 février 2024.

CE-2024-170-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport des embauches pour la période du 1er au 31 décembre 2023, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 82 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 29 février 2024

Me Jean-François Milot
Greffier

Terrebonne

RECOMMANDATION

Direction responsable	Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	28 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	19 mars 2024
Objet	Dépôt du rapport d'embauches pour la période du 1er au 31 décembre 2023. (Reddition de comptes règlement 748).

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport d'embauches, pour la période du 1er au 31 décembre 2023, le tout conformément à l'article 82 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

Signataire : Serge VIllandré 2024.02.20 15:31:13 -05'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	28 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	19 mars 2024
Objet	Dépôt du rapport d'embauches pour la période du 1er au 31 décembre 2023 (Reddition de comptes règlement 748)

CONTENU

Mise en contexte

L'article 63 (embauche d'un employé temporaire) du règlement numéro 748 délègue au directeur général, au directeur général adjoint, aux directeurs et leurs adjoints, au président d'élection et au vérificateur général, le pouvoir de procéder à l'embauche d'un employé temporaire, syndiqué ou cadre, visé à une unité d'accréditation ou à un protocole d'entente, de même qu'à l'embauche d'un étudiant, d'un stagiaire et d'un employé occasionnel.

L'article 64 (embauche d'un employé permanent) de ce même règlement délègue au comité exécutif le pouvoir d'embaucher un cadre, excluant le directeur général, le greffier, le trésorier, les directeurs et leurs adjoints et à le confirmer à ce poste lorsqu'il a complété avec succès sa période de probation et délègue au directeur, son adjoint ou un chef de division de la Direction des ressources humaines, le pouvoir d'embaucher une personne et de la nommer pour occuper un poste existant à l'organigramme autre qu'un poste de cadre, et à la confirmer à ce poste lorsqu'elle a complété avec succès sa période de probation.

Ainsi, en relation avec l'article 82 du règlement numéro 748, visant une reddition de comptes des embauches en vertu de l'application des articles 63 et 64, la Direction des ressources humaines se doit de déposer un relevé mensuel des activités effectuées.

Historique des décisions

Résolution numéro 13-01-2024 visant les activités effectuées pour la période du 1er au 30 novembre 2023, de la séance du conseil municipal du 30 janvier 2024.

Description

À cet effet, vous trouverez ci-joint le rapport d'embauches pour la période du 1er au 31 décembre 2023.

Justification

Conformément à l'article 82 du règlement numéro 748, la Direction des ressources humaines doit rendre compte des activités effectuées et déposer mensuellement un rapport au conseil municipal.

Aspects financiers

n/a

Calendrier et étapes subséquentes

n/a

PIÈCES JOINTES

- Rapports d'embauches pour le mois de décembre 2023.

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Julie Tremblay Signé numériquement par Julie Tremblay Date : 2024.02.05 11:56:57 -05'00'

_____ **Date :** _____

Julie Tremblay, Technicienne en ressources humaines
Direction des ressources humaines

Endosseur :

Caroline Durand Signé numériquement par Caroline Durand DN : cn=Caroline Durand, c=CA, email=caroline.durand@ville.terrebonne.qc.ca Date : 2024.02.06 14:30:49 -05'00'

_____ **Date :** _____

Caroline Durand, CRIA, Chef de division, dotation et développement organisationnel
Direction des ressources humaines

Approbateur :

Hélène Akzam

Signé numériquement par Hélène Akzam
DN : cn=Hélène Akzam, c=CA, o=Ville de Terrebonne, ou=Ressources humaines, email=helene.akzam@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.02.07 11:19:25 -05'00'

Date : _____

Hélène Akzam, CRHA, Directrice
Direction des ressources humaines

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 28 février 2024.

CE-2024-171-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et conventions de départ pour la période du 1er au 31 janvier 2024, et en recommande le dépôt au conseil municipal, conformément aux articles 83 à 85 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 29 février 2024

Me Jean-François Milot
Greffier

Terrebonne

RECOMMANDATION

Direction responsable :	Direction des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	28 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	19 mars 2024
Objet	Dépôt du rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et conventions de départ pour la période du 1er au 31 janvier 2024

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et conventions de départ pour la période du 1er au 31 janvier 2024, le tout conformément aux articles 83 à 85 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

Signataire :

Serge VIllandré
2024.02.20
15:33:44 -05'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable :	Direction des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	28 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	19 mars 2024
Objet	Dépôt du rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et conventions de départ pour la période du 1er au 31 janvier 2024

CONTENU

Mise en contexte

En vertu des articles 67, 68, 69, 70 et 71, le conseil municipal délègue au directeur de la Direction des ressources humaines le pouvoir d'exécuter les actions libellées aux précédents articles énumérés en lien avec le licenciement d'un employé cadre ou d'un employé en probation, sanction contre un employé, règlement de griefs et convention de départ.

Historique des décisions

- **Conseil municipal du 20 février 2024 – Réso à venir**
  Rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et conventions de départ pour la période du 1er au 31 décembre 2024

Description

La direction des ressources humaines a préparé le rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et convention de départ du 1er au 31 janvier 2024.

Justification

En vertu des articles 83, 84 et 85, du règlement 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et de contrôle budgétaires, la direction des ressources humaines a procédé à une reddition de comptes de toutes les actions émises pour la période du 1er au 31 janvier 2024 et approuvées par la directrice des ressources humaines.

Aspects financiers
n/a
Calendrier et étapes subséquentes
n/a

PIÈCES JOINTES

- Rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et convention de départ pour la période du **1er au 31 janvier 2024**

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Stéphanie Paré

Agente en ressources humaines
Direction des ressources humaines

Date : 8 février 2024

Endosseur :

Annie Cammisano

Signé numériquement par Annie Cammisano
DN : cn=Annie Cammisano, c=CA, o=Ville de Terrebonne, ou=Ressources humaines, email=annie.cammisano@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.02.08 13:44:49 -05'00'

Annie Cammisano, directrice adjointe
Direction des ressources humaines

Date : 8 février 2024

Approbateur :

Hélène Akzam

Signé numériquement par Hélène Akzam
DN : cn=Hélène Akzam, c=CA, o=Ville de Terrebonne, ou=Ressources humaines, email=helene.akzam@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.02.08 17:34:03 -05'00'

Hélène Akzam, directrice
Direction des ressources humaines

Date : 8 février 2024

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 28 février 2024.

CE-2024-172-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif mandate la Direction générale afin de déposer une demande d'aide financière auprès du ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRFI) dans le cadre du *Programme d'appui à l'internationalisation des villes et municipalités du Québec 2023-2024* visant une démarche d'accompagnement pour fournir un cadre stratégique à l'action internationale de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 29 février 2024

Me Jean-François Milot
Greffier

Terrebonne

RECOMMANDATION

Direction responsable	Direction générale
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	28 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Demande d'aide financière2024 auprès du ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRFI) concernant une démarche d'accompagnement afin de fournir un cadre stratégique à l'action internationale de la Ville de Terrebonne

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser la direction générale à soumettre une demande d'aide financière au Programme d'appui à l'internationalisation des villes et municipalités du Québec 2023-2024 du ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRFI) concernant une démarche d'accompagnement, afin de fournir un cadre stratégique à l'action internationale de la Ville de Terrebonne.

Signataire :

Serge VIllandré
2024.02.20
14:57:59 -05'00'

Serge Villandré, directeur général,
Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction générale
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	28 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Demande d'aide financière2024 auprès du ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRFI) concernant une démarche d'accompagnement afin de fournir un cadre stratégique à l'action internationale de la Ville de Terrebonne

CONTENU

Mise en contexte

La Ville de Terrebonne aspire à développer une présence internationale significative et à renforcer ses compétences en matière de relations internationales. Dans cet objectif, la municipalité cherche à élaborer un cadre stratégique pour guider son action internationale, ainsi qu'à définir une vision et une mission claires, accompagnées d'objectifs précis. Dans ce contexte, le Bureau des commissions et relations internationales de la ville a été créé en avril 2023.

Le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) lance un premier appel à projets destiné aux villes et aux régions québécoises. Cet appel à projets traduit la volonté du Ministère de soutenir le renforcement de l'action internationale des villes et municipalités québécoises et de les appuyer dans leur démarche d'internationalisation. Les villes des différentes régions sont invitées à soumettre des propositions de portée internationale qui contribueront à l'essor et au rayonnement de leur région.

Historique des décisions

Sans objet.

Description

Les objectifs poursuivis par cet appel à projets sont détaillés ci-dessous et peuvent s'inscrire dans l'un des trois axes suivants :

Axe 1 – Fournir un cadre stratégique à l'action internationale des villes et municipalités québécoises :

Axe 2 – Favoriser le développement de partenariats stratégiques et le transfert d'expertise :

Axe 3 – Promouvoir l'attractivité du Québec et de ses régions et renforcer leur positionnement international.

Description (suite)

…

Au présent dossier, le projet soumis par la Ville de Terrebonne s'inscrit dans l'axe 1, soit fournir un cadre stratégique à l'action internationale de la ville. La Ville de Terrebonne souhaite donc déposer une demande d'aide financière concernant une démarche d'accompagnement à cet égard.

La subvention demandée pour un projet retenu ne pourra pas excéder 25 000 $ par année. Les dépenses reliées à l'embauche de ressources professionnelles externes, comme un consultant spécialisé en relations internationales, directement liées à la réalisation du projet sont admissibles.

Justification

La direction générale, par l'entremise de son Bureau des commissions et relations internationales souhaite se doter d'un énoncé de mission clair, d'une vision et d'objectifs précis en matière de relations internationales. Elle souhaite assurer son rayonnement et son attractivité tout en recueillant les meilleures pratiques d'affaires en la matière auprès des villes et municipalités du monde francophones, et ce, au bénéfice de ces citoyens et citoyennes.

Aspects financiers

Sans objet.

Calendrier et étapes subséquentes

- Résolution du comité exécutif du 28 février 2024.
- Dépôt de la demande d'aide financière au MRFI avant le 1e mars 2024 à 23 h 59.

PIÈCES JOINTES

- Gabarit du formulaire de demande d'aide financière au Programme d'appui à l'internationalisation des villes et municipalités du Québec 2023-2024 du ministère des Relations internationales et de la Francophonie

SIGNATURES

Responsable du dossier :

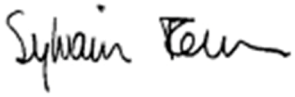

_____ Date : 15 février 2024

Sylvain Perron, chef de section – Bureau des commissions et relations internationales
Direction générale

Approbateur :

_____ Date : _____

Serge Villandré, directeur général
Direction générale

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 28 février 2024.

CE-2024-173-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine l'embauche de monsieur Nicholas Constantin à titre de chef de section – logistique loisir et évènements spéciaux, à la Direction du loisir et de la vie communautaire, à compter du 18 mars 2024, selon les conditions de travail prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. (ADEC).

QUE le salaire de monsieur Constantin soit fixé au 7e échelon de la classe 4, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 29 février 2024

Me Jean-François Milot
Greffier

Terrebonne

RECOMMANDATION

Direction responsable	Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	28 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Approbation de l'embauche de Nicholas Constantin, chef de section, logistique loisir et événements spéciaux, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction du loisir et vie communautaire, à compter du 18 mars 2024.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'entériner l'embauche de monsieur Nicholas Constantin à titre de chef de section, logistique loisir et événements spéciaux, à la Direction du loisir et de la vie communautaire, à compter du lundi 18 mars 2024, selon les conditions de travail du personnel cadre.

QUE le salaire de monsieur Nicholas Constantin soit fixé à l'échelon 7 de la classe 4, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

Signataire : Serge VIllandré 2024.02.23 10:41:10 -05'00'

_____ **Date :** _____

Direction générale

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	28 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Approbation de l'embauche de Nicholas Constantin, chef de section, logistique loisir et événements spéciaux, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction du loisir et vie communautaire.

CONTENU

Mise en contexte

En vertu de l'article 64 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs, le conseil municipal délègue au comité exécutif le pouvoir d'embaucher un cadre, excluant le directeur général, le greffier, le trésorier, les directeurs et leurs adjoints, et à le confirmer à ce poste lorsqu'il a complété avec succès sa période de probation.

À la suite du départ de la titulaire quelques semaines après son entrée en fonction, nous avons procédé à l'analyse du dossier d'un candidat qui répondait au profil recherché lors de ce même affichage, et ce, afin de combler le poste de chef de section, logistique loisirs et événements spéciaux, à la Direction du loisir et vie communautaire.

Historique des décisions

Description

À cet effet, nous recommandons que le comité exécutif entérine l'embauche de monsieur Nicholas Constantin à titre de chef de section, logistique loisir et événements spéciaux, à la Direction du loisir et vie communautaire à compter du lundi 18 mars 2024, selon les conditions de travail du personnel cadre. Le salaire de monsieur Constantin est fixé au 7ième échelon de la classe 4, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

Justification

Trois (3) personnes de l'externe avaient été rencontrées en entrevue par le comité de sélection formé d'un (1) représentant de la Direction des ressources humaines et de deux (2) représentants de la Direction du loisir et vie communautaire. Au terme du processus de sélection, considérant

que le choix avait été difficile entre deux candidats et que la personne sélectionnée a quitté que quelques semaines après son entrée en fonction, nous vous recommandons donc l'embauche de monsieur Nicholas Constantin pour pourvoir le poste de chef de section, logistique loisirs et événements spéciaux.

Aspects financiers

Poste budgétaire : 1712000000000021410000000712001

Calendrier et étapes subséquentes

La date d'entrée en fonction sera le 18 mars 2024.

PIÈCES JOINTES

- Curriculum vitae

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Isabelle Vaudry

Signé numériquement par Isabelle Vaudry
Date : 22.02.2024

_____ **Date :** _____

Isabelle Vaudry, Conseillère en ressources humaines
Direction des ressources humaines

Endosseur :

Caroline Durand

Signé numériquement par Caroline Durand
DN : cn=Caroline Durand, c=CA, email=caroline.durand@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.02.22 14:35:26 -05'00'

_____ **Date :** _____

Caroline Durand, CRIA, Chef de division, dotation et développement organisationnel
Direction des ressources humaines

Approbateur :

Hélène Akzam

Signé numériquement par Hélène Akzam
DN : cn=Hélène Akzam, c=CA, o=Ville de Terrebonne, ou=Ressources humaines, email=helene.akzam@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.02.22 17:37:15 -05'00'

_____ **Date :** _____

Hélène Akzam, CRHA, Directrice
Direction des ressources humaines

Approbateur :

Jean-Paul Desroches

Signé numériquement par Jean-Paul Desroches
DN : cn=Jean-Paul Desroches, c=CA, o=Ville de Terrebonne, ou=Direction du Loisir et vie communautaire, email=jean-paul.desroches@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.02.23 09:01:04 -05'00'

_____ **Date :** _____

Jean-Paul Desroches, chef de division, soutien organisationnel

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 28 février 2024.

CE-2024-174-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise une dépense de 197 372,98 $, taxes incluses, à l'intérieur de l'entente-cadre SA21-8011 conclue le 23 août 2021 par la résolution du conseil municipal 566-08-2021 avec la firme **COFOMO INC.**, pour les services professionnels d'un architecte de données dans le cadre du *Programme de protection intelligence d'affaires stratégique*, figurant au *Programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026* (fiche 10357), pour une durée de 34 semaines.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 29 février 2024

Me Jean-François Milot
Greffier

RECOMMANDATION

Direction responsable	Technologies de l'information
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	28 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Autorisation d'une commande à l'intérieur de l'entente-cadre SA21-8011 (résolution 566-08-2021), conclue avec la firme Cofomo Inc. pour des services professionnels d'architecte de données dans le cadre du projet PTI 10357 – Programme de protection intelligence d'affaires stratégique pour une durée de 34 semaines pour un montant de 197 372,98 $ t.t.i.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser une commande à l'intérieur de l'entente-cadre SA21-8011 (résolution 566-08-2021), conclue avec la firme Cofomo Inc. pour des services professionnels d'architecte de données dans le cadre du projet PTI 10357 – Programme de de protection intelligence d'affaires stratégique pour une durée de 34 semaines pour un montant de 197 372,98 $ taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire :

cn=Nathalie Reniers, c=CA, o=Ville de Terrebonne, ou=Direction générale adjointe, email=nathalie.reniers@ville.terrebonne.qc.ca
2024.02.22 17:49:13 -05'00'

Direction générale

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Technologies de l'information
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	28 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Autorisation d'une commande à l'intérieur de l'entente-cadre SA21-8011 (résolution 566-08-2021), conclue avec la firme Cofomo Inc. pour des services professionnels d'architecte de données dans le cadre du projet PTI 10357 – Programme de protection intelligence d'affaires stratégique pour une durée de 34 semaines pour un montant de 197 372,98 $ t.t.i.

CONTENU

Mise en contexte

La Ville de Terrebonne collecte, génère et utilise d'importantes quantités d'informations de diverses natures pour mener à bien ses opérations. Ces données représentent un actif informationnel volumineux et riche dans de nombreux domaines, notamment en ce qui a trait à la planification et le développement urbain, au transport et la mobilité, à l'environnement, l'agriculture et la foresterie, à l'administration, aux ressources humaines, au développement économique, à la culture, aux loisirs, au développement social, etc.

Au programme triennal d'immobilisation 2023-2025, la fiche 10357 – Programme de de protection intelligence d'affaires stratégique sous la responsabilité du bureau de la planification stratégique et de la performance permettra de développer, d'optimiser et d'entretenir les processus, les outils et les technologies nécessaires pour transformer les données en informations et les informations en connaissances, lesquelles vont nous permettre de planifier, de contrôler et d'agir précisément à l'endroit le plus utile pour atteindre nos objectifs tout en rendant notre organisation plus efficace et efficiente.

Afin d'augmenter notre vélocité dans la réalisation de ces activités, il est requis de se doter d'une ressource qui va contribuer à différents projets d'intelligence d'affaires stratégique notamment en intégrant de nouvelles sources de données à notre lac de données, en documentant les règles d'affaires, en développant des outils permettant d'exploiter la donnée, etc.

Historique des décisions

23 août 2021 – Résolution du conseil municipal 566-08-2021
Le conseil municipal autorise l'entente-cadre SA21-8011 avec la firme Cofomo Inc. pour des services professionnels en développement et déploiement de logiciels, d'une durée de 4,5 ans, pour un montant maximal de 7 108 128,44 $, taxes incluses.
20 décembre 2023 – Résolution du conseil municipal 628-12-2023
Le conseil municipal adopte le Programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026.

Description

Pour la réalisation du projet, il est requis qu'un conseiller en solutions d'affaires soit dédié au projet pour une durée de 34 semaines.

La firme Cofomo Inc. a été sélectionnée via l'entente-cadre SA21-8011 afin d'offrir de tels services pour divers projets.

Justification

Nous cherchons à augmenter nos capacités et notre vélocité en matière d'intelligence d'affaires stratégique notamment en intégrant de nouvelles sources de données à notre lac de données.

Cette ressource externe va contribuer à développer et gouverner les domaines de données qui nous permettront de créer des tableaux de bord dynamique sur une gamme de sujets cruciaux, notamment :

- Administration et les finances, PTI suivi budgétaire.
- Ressources humaines, santé et sécurité, ETC, employés, etc.
- Urbanisme, les permis, lotissements, inspections, revenus, etc.
- Loisirs, inscription aux activités, les réservations de locaux et les services de bibliothèque, etc
- Environnement, la gestion des matières résiduelles, etc.
- Statistique Canada, portrait socio-démographique complet et dynamique à l'échelle d'un secteur d'environ 500 habitants, etc.

Une ressource de la firme Cofomo Inc. sera mandatée pour une période de 34 semaines. En fonction des taux horaires de l'entente-cadre SA21-8011, la dépense se chiffrera ainsi :

Année	Heures	Taux horaire avant taxes	Total
2024	1275	134,64 $	171 666,00 $
		TPS	8 583,30 $
		TVQ	17 120,68 $
		Total	**197 372,98 $**

Aspects financiers

Voir fiche financière jointe au sommaire.

Calendrier et étapes subséquentes

Démarrage du projet avec la ressource dédiée.

PIÈCES JOINTES

- Fiche financière
- Fiche du PTI 10357
- Proposition financière de la firme Cofomo Inc. associée à l'entente-cadre SA21-8011
- Résolution 566-08-2021 : Conclusion de l'entente-cadre SA21-8011 avec la firme Cofomo Inc.
- Résolution 628-12-2023 : Adoption du PTI 2024-2025-2026
- Architecte de données – description des projets

SIGNATURES

Endosseur :

Gilles Picard, chef de division
Direction des technologies de l'information

Approbateur :

13-févr.-24

Rémi Asselin, directeur
Direction des technologies de l'information

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 28 février 2024.

CE-2024-175-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde à **VIE ET SÉCURITÉ INTRADO CANADA INC.**, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels SA23-8016 pour une solution de location d'une infrastructure de traitement des appels téléphoniques 9-1-1 prochaine génération hébergée et gérée, pour une période de dix (10) ans, au prix de sa soumission, soit une somme de 5 917 466,53 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public et à la répartition des montants des contrats entre les villes participant au regroupement d'achats.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 29 février 2024

Me Jean-François Milot
Greffier

Terrebonne

RECOMMANDATION

Direction responsable	Direction des Technologies de l'Information
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	28 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Octroi du contrat SA23-8016 à **Vie et Sécurité Intrado Canada inc.** pour les services professionnels et techniques – location d'infrastructure de traitement des appels téléphoniques 9-1-1PG (Prochaine Génération) hébergée et gérée pour le Centre d'Appels d'Urgence 9-1-1 de la Ville de Terrebonne, pour un montant de 5 917 466,53 $ (t.t.i.) pour une durée de 10 ans.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder à la firme Vie et Sécurité Intrado Canada Inc. le contrat décrit sous SA23-8016 pour les services professionnels et techniques – location d'infrastructure de traitement des appels téléphoniques 9-1-1 PG (Prochaine Génération) hébergée et gérée pour le Centre d'Appels d'Urgence 9-1-1 de la Ville de Terrebonne, d'une durée de 10 ans pour un montant de 5 917 466,53 $ (t.t.i.), conformément aux documents de l'appels d'offres public.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire :

Nathalie Reniers

cn=Nathalie Reniers, c=CA, o=Ville de Terrebonne, ou=Direction générale adjointe, email=nathalie.reniers@ville.terrebonne.qc.ca
2024.02.22 11:32:23 -05'00'

_____ **Date :** _____

Direction générale

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction des Technologies de l'Information
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	28 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Octroi du contrat SA23-8016 à **Vie et Sécurité Intrado Canada inc.** pour les services professionnels et techniques – location d'infrastructure de traitement des appels téléphoniques 9-1-1PG (Prochaine Génération) hébergée et gérée pour le Centre d'Appels d'Urgence 9-1-1 de la Ville de Terrebonne, pour un montant de 5 917 466,53 $ (t.t.i.) pour une durée de 10 ans.

CONTENU

Mise en contexte

La politique réglementaire de télécom CRTC 2017-182 concerne la modernisation des réseaux actuels 9-1-1 vers le réseau 9-1-1 de prochaine génération (9-1-1PG), afin de satisfaire les besoins des Canadiens en matière de sécurité publique. Les Centres d'appels d'Urgences (CAU) doivent avoir migré et être connectés au nouveau réseau 9-1-1PG pour le 4 mars 2025.

Le CAU de la Ville de Terrebonne doit se conformer à cette nouvelle exigence. Dans ce contexte et afin de diminuer les coûts, un Regroupement d'achats d'une solution de gestion d'appels d'urgences 9-1-1PG s'est organisé et offre aux villes participantes une économie via un achat regroupé.

Les villes et la Régie participantes au Regroupement sont :

- Ville de Blainville;
- Ville de Lévis;
- Ville de Repentigny;
- Régie Intermunicipale de Police Thérèse-De Blainville (RIPTB : Boisbriand, Rosemère et Sainte-Thérèse);
- Ville de Terrebonne.

Le Regroupement a procédé à plusieurs rencontres, validation et documentation des besoins pour leurs CAU, impliquant un consultant expert dans la détermination des besoins et requis qui sont considérés comme obligatoires et souhaitables à inclure dans un cahier des charges spécifiques d'un appel d'offres. Le Regroupement considère aussi que la solution hébergée et gérée chez et par un fournisseur sera un avantage considérable d'un point de vue opérationnel, de disponibilité, de sécurité, de relève et de collaboration avec les autres CAU du regroupement dans l'utilisation de la technologie 9-1-1PG, selon les critères exigés par le CRTC.

La Ville de Terrebonne a été désignée par le Regroupement et la résolution CE-2023-559-DEC pour être mandataire afin d'effectuer le processus d'appel d'offres public SA2023-8016 qui a été publié le 20 septembre 2023 et dont l'ouverture a été effectuée le 12 janvier 2024.

Le 31 janvier 2024, **Vie et Sécurité Intrado Canada Inc.** était invité à présenter sa solution et a démontré aux membres du Regroupement que cette dernière répond aux exigences demandées et sont incluses dans la solution proposée.

Suite à cette présentation et à la suite des analyses et recommandations du comité constitué de représentants des villes participantes du regroupement ainsi qu'aux analyses et recommandations du service d'approvisionnement de la Ville de Terrebonne, le Regroupement confirme la recommandation de l'octroi du contrat SA23-8016 à **Vie et Sécurité Intrado Canada Inc.** pour les services professionnels et techniques – location d'infrastructure de traitement des appels téléphoniques 9-1-1PG (Prochaine Génération) hébergé et géré pour les villes membres du Regroupement. Le Comité exécutif a entériné la recommandation selon le processus d'appel d'offres le 14 février 2024 avec la résolution CE-2024-119-DEC.

Les villes membres du Regroupement sont directement et individuellement responsables du paiement des frais reliés au contrat en lien avec les livrables demandés pour chacune d'elles. La Ville de Terrebonne doit donc procéder à l'octroi de son contrat en lien avec l'appel d'offres public SA23-8016.

Historique des décisions

21 juin 2023 – CE-2023-559-DEC
Mandat à la Direction des technologies de l'information et le service de l'approvisionnement afin de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, les documents de l'appel d'offres public pour l'adjudication du contrat d'achats regroupés relativement à l'acquisition d'une solution de gestion des appels d'urgences 9-1-1 de prochaine génération (9-1-1PG)

14 février 2024 – CE-2024-119-DEC
Confirmation que VIE ET SÉCURITÉ INTRADO CANADA Inc. a obtenu le plus haut pointage final lors de l'appel d'offres public SA23-8016 pour l'octroi d'un contrat d'achats regroupés relativement à l'acquisition d'une solution de gestion des appels téléphoniques 9-1-1 de prochaine génération.

Description

L'appel d'offres public SA2023-8016 a été publié sur le site SEAO le 20 septembre 2023 et l'ouverture le 12 janvier 2024, dont deux soumissionnaires ont déposé une offre. La répartition des montants des contrats pour les villes participantes au regroupement est présentée dans le tableau suivant :

Villes du regroupement	Montants pour les contrats de 10 ans (Toutes taxes incluses)
Ville de Blainville	5 965 482,93 $
Ville de Lévis	10 927 221,39 $
Ville de Repentigny	5 270 610,86 $
Régie Intermunicipale de Police Thérèse-De Blainville	5 661 833,60 $
Ville de Terrebonne	5 917 466,53 $
Total	**33 742 615,32 $**

Les montants annuels associés à la location du service de prise d'appels 9-1-1PG géré et hébergé pour la Ville de Terrebonne sont les suivants (toutes taxes incluses) :

Année 1	Années 2 à 5	Années 6 à 10	Montants pour le contrat 10 ans
570 007,37 $	554 140,85 $	626 179,16 $	**5 917 466,53 $**

Les frais de la première année de location incluent un montant pour la mise en service de la solution.

Pour le service 9-1-1 de la Ville de Terrebonne, la soumission est pour l'utilisation de 10 postes de répartition 9-1-1PG de production, ainsi que 3 postes 9-1-1PG de formation.

La Ville de Saint-Eustache vient d'aviser la Ville de Terrebonne qu'elle ne renouvellera pas son offre de location d'espace pour la relève du 9-1-1 de la Ville de Terrebonne. De ce fait, la Ville de Terrebonne procédera sous peu à une entente avec la Ville de Blainville pour un échange de service sans frais concernant l'utilisation d'espace de relève 9-1-1 respectif. De ce fait, les 3 postes de formation du 9-1-1 de la Ville de Terrebonne seront aussi utilisés comme postes de relèves, lorsque requises par le 9-1-1 de la Ville de Blainville; au même titre que le 9-1-1 de la Ville de Terrebonne utilisera des postes de formation 9-1-1 de la Ville de Blainville comme poste de relève, lorsque requis.

Justification

La politique réglementaire de télécom CRTC 2017-182 dicte les exigences concernant la modernisation des réseaux 9-1-1 Prochaine Génération. Parmi ces exigences,

- L'utilisation d'un réseau IP pancanadien (ESInet) pour la transmission des appels 9-1-1;
- Passage aux nouvelles normes NENA i3v3 (téléphonie SIP et géolocalisation);
- Aspect haute disponibilité d'un système téléphonique SIP – Composantes de sécurité BCF (Border Control Function) et cybersécurité renforcée;
- Supporter le texto en temps réel (TTR) au 9-1-1 en 2025, et dans le futur : la vidéo, les photos et autres médias.

Les analyses du Regroupement ont déterminé que le modèle d'exploitation (OPEX) est plus rentable que le modèle d'investissement en capital (CAPEX) pour les équipements du 9-1-1 de prochaine génération, considérant les avantages des solutions d'hébergement clé en main avec des services de sécurité informatique, tels que les centres de surveillance opérationnelle (NOC) et les centres de sécurité opérationnelle (SOC) en support 7/24, par rapport à une infrastructure locale que les municipalités ne seraient pas en mesure de fournir de façon économique.

Deux soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 12 janvier 2024, sur les 9 firmes ayant téléchargé les documents.

Le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1 de la loi sur les cités et villes a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article.

Contrat de services professionnels

SOUMISSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINAL	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Vie et Sécurité Intrado Canada Inc.		83.13	5 917 466.54 $	0	5 917 466.54 $
Comtech Solacom Technologies inc.		60.18	6 733 675.57 $	0	6 733 675.57 $
Dernière estimation réalisée ($)			5 995 705.00 $	0	5 995 705.00 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($) VOICI LA FORMULE : (l'adjudicataire – estimation)					(78 238.46) $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) VOICI LA FORMULE : [(l'adjudicataire – estimation) /estimation) x 100]					-1.30
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire ($) VOICI LA FORMULE : (2e meilleure note finale – adjudicataire)					816 209.03 $
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%) VOICI LA FORMULE : [(2e meilleure note finale – adjudicataire) /adjudicataire) x 100]					13.79

L'écart de – 1,30 % est représentatif de l'évaluation budgétaire pour Terrebonne qui a été fait pour ce projet. À titre d'information, l'évaluation budgétaire globale mensuelle par position de répartition 9-1-1PG était de 3 000,00 $ (avant taxes). Considérant les composantes choisies des villes, les coûts moyens par position de répartition de la soumission retenue varient entre 2 600,00 $ et 3 200,00 $ (avant taxes).

Aspects financiers

Le financement de l'utilisation de la solution de location d'infrastructure de traitement des appels téléphoniques 9-1-1PG (Prochaine Génération) hébergée et gérée par le CAU 9-1-1 de Terrebonne utilisera les sources suivantes :

- Aide financière de L'Agence Municipale de Financement et de Développement des Centres d'Urgence 9-1-1 du Québec (Agence 9-1-1);
- Taxe municipale pour le 9-1-1 augmentée à partir du 1er janvier 2024;
- Budget de fonctionnement**.**

L'Agence Municipale de Financement et de Développement des Centres d'Urgence 9-1-1 du Québec (Agence 9-1-1) fournit une aide financière en soutien à la modernisation des CAU 9-1-1 en vue du passage au 9-1-1 de prochaine génération. L'aide financière accordée correspond à un montant forfaitaire calculé en fonction du nombre de postes de travail dédiés à la prise d'appels 9-1-1 et à la répartition de ceux-ci aux intervenants d'urgence (y compris les postes de relève, le cas échéant). Pour le CAU de Terrebonne, nous avons 6 postes de répartition actifs et 3 postes de répartition de relève. De ce fait, la CAU de Terrebonne est éligible à un montant forfaitaire de 810 000,00 $, dont un montant de 405 000,00 $ (50 %) a déjà été reçu et réservé en juin 2023. Un montant de 202 500,00 $ (25 %) sera à recevoir en mars 2024 et un autre montant de 202 500,00 $ (25 %) sera à recevoir en mars 2025.

Une autre source de financement pour le fonctionnement des CAU avec le passage au 9-1-1PG est la taxe municipale pour le 9-1-1. Cette taxe est perçue par les fournisseurs de services téléphoniques auprès de leur clientèle. Les recettes sont ensuite transférées à Revenu Québec, qui les redistribue aux municipalités par le biais de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec.

À partir de janvier 2024, le Québec a effectivement annoncé une augmentation de la taxe 9-1-1, qui est liée à l'introduction du service 9-1-1 de prochaine génération dans la province. Depuis 2016, la taxe municipale pour le 9-1-1 est de 0,46 $ par mois, par numéro de téléphone ou ligne d'accès de départ. Elle est ajustée à 0,52 $ par mois à compter du 1er janvier 2024 et sera indexée annuellement au 1er janvier de chaque année, conformément à un avis d'indexation qui sera publié par le gouvernement dans la Gazette officielle du Québec au plus tard le 30 septembre précédant l'indexation.

Pour le CAU de la Ville de Terrebonne, nous avons obtenu en février 2024 un montant de 62 850,26 $ pour la période de décembre 2023. Pour les 12 mois de 2024, il est prévu de recevoir environ 71 000,00 $ mensuellement, soit près de 100 000,00 $ de plus pour 2024 en comparaison avec 2023.

Finalement, le budget de fonctionnement du CAU 9-1-1 de la direction de la Police prévoira le budget annuel nécessaire pour les années subséquentes du contrat.

Le tableau suivant démontre les frais annuels d'utilisation et le financement possible.

Notes

1. Comme le service 9-1-1PG devrait entrer en fonction en novembre 2024, il sera requis de payer les frais d'abonnement de service pour 2 mois en 2024.
2. Évaluation d'un montant fixe annuel de 100 000,00 $ pour la portion de la taxe municipale 9-1-1PG, sans indexation annuelle. Le montant réel à recevoir sera indexé annuellement.

	2024	2025	2026	2027	2028
Frais de location service 9-1-1PG géré	-54 000 $	-482 000 $	-482 000 $	-482 000 $	-482 000$
Subvention Agence 9-1-1	0 $	325 000 $	371 000 $	114 000 $	0 $
Portion de la taxe municipale 9-1-1PG	54 000 $	146 000 $	100 000 $	100 000 $	100 000$
Fin de contrat de maintenance	0 $	11 000 $	11 000 $	11 000 $	11 000 $
Imputation au budget de fonctionnement	0 $	0 $	0 $	257 000$	371 000 $

	2029	2030	2031	2032	2033
Frais de location service 9-1-1PG géré	-545 000 $	-545 000 $	-545 000 $	-545 000 $	-545 000 $
Subvention Agence 9-1-1	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Portion de la taxe municipale 9-1-1PG	100 000 $	100 000 $	100 000 $	100 000 $	100 000$
Fin de contrat de maintenance	11 000 $	11 000 $	11 000 $	11 000 $	11 000 $
Imputation au budget de fonctionnement	434 000 $	434 000 $	434 000 $	434 000$	434 000 $

Selon les estimés dans le tableau, il n'y aura pas d'impact au budget de fonctionnement avant 2027.

Le budget de fonctionnement du 9-1-1 inclut un contrat de maintenance pour un système téléphonique et un contrat de maintenance pour le système d'enregistrement des appels qui ne sera plus requis en 2025 pour un montant de 11 000,00 $.

Une fiche PTI a déjà été déposée (#10338) en lien avec le projet de passage au 9-1-1PG. Considérant que l'option de location de la solution de traitement des appels 9-1-1PG est choisie, les besoins en acquisition d'équipements sont réduits.

Calendrier et étapes subséquentes
Février 2024 – L'octroi à l'adjudicataire sera confirmé par résolution du Comité exécutif acceptant la soumission de l'adjudicataire**.** **Mars 2024** – Début des travaux de migration de la solution 9-1-1PG pour les membres du Regroupement. **Novembre 2024** – Mise en production de la solution 9-1-1PG pour les membres du Regroupement.

PIÈCES JOINTES

- Fiche financière DOCCE_SA23-8016 Terrebonne
- Résolution CE-2023-559-DEC
- Résolution CE-2024-119-DEC
- Fiche PTI 10338 - 911PG
- Agence911- relevé de versement 20240214 (pour décembre 2023)
- Taxe municipale pour le 9-1-1 - Fiscalité - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- Agence911- Soutien à la modernisation -Terrebonne 20230615

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Martin Boulay, Chef de Division
Direction des technologies de l'information

Approbateur :

19-févr.-24

Rémi Asselin, Directeur
Direction des technologies de l'information

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 28 février 2024.

CE-2024-176-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde au seul soumissionnaire **3087-5520 QUÉBEC INC.** (**ÉMONDAGE MARTEL)**, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat SA23-9071 pour l'entretien arboricole et la maîtrise de la végétation, pour une période de trois (3) ans, de 2024 à 2027, au prix de sa soumission, soit une somme de 1 014 311,75 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 29 février 2024

Me Jean-François Milot
Greffier

Terrebonne

RECOMMANDATION

Direction responsable	Travaux publics
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	28 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Octroi du contrat SA23-9071 à Émondage Martel (3087-5520 Québec inc.), pour l'entretien arboricole et maîtrise de la végétation (2024 à 2027), pour une dépense de 1 014 311.75$ toutes taxes incluses.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'octroyer le contrat SA23-9071 à l'entreprise **Émondage Martel**, pour le mandat d'entretien arboricole et maîtrise de la végétation (2024 à 2027), pour une dépense de **1 014 311.75$** toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée à même le budget de fonctionnement conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire : Dufresne Sylvain

Signé numériquement par Dufresne Sylvain
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA, email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.02.20 07:29:07 -05'00'

_____ **Date :** _____

Direction générale

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Travaux publics
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	28 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Octroi du contrat SA23-9071 à Émondage Martel (3087-5520 Québec inc.), pour l'entretien arboricole et maîtrise de la végétation (2024 à 2027), pour une dépense de 1 014 311.75$ toutes taxes incluses.

CONTENU

Mise en contexte

Dans le cadre du Plan canopée 2022-2032, la ville s'est fixée pour objectif de maintenir son seuil de canopée de 30% à l'échelle de son territoire.

La canopée urbaine joue un rôle significatif dans l'atteinte de cet objectif. Les arbres matures en milieu urbain nécessitent des soins qui permettent de prévenir les risques et nuisances de par leur proximité aux infrastructures. Les arbres ont une espérance de vie limitée dans le temps, il est donc normal de prévoir l'abattage de ceux rendus en fin de cycle de vie. Notre objectif de plantation annuel de 1000 arbres (fiche PTI 10036) a pour effet de générer 32$/arbres cumulatifs annuellement. Ce montant se reflète dans le montant total d'heures du contrat afin de combler nos besoins en termes d'élagage des arbres.

C'est pourquoi, la division des parcs et espaces verts nécessite un contrat de service pour l'entretien des arbres publics situés dans ses emprises de rues, parcs et espaces verts.

Historique des décisions

6 juin 2022 – CM-386-06-2022
Adoption du Plan canopée 2022-2032

Description

Le présent contrat vise une période de 3 ans. Les activités se dérouleront entre le 1er mars 2024 et le 28 février 2027.

Le présent mandat combine deux contrats comparables donnés en 2023, soit le contrat d'entretien arboricole, majoritairement exécuté à l'aide d'un camion nacelle, et le contrat de maîtrise de la végétation pour des activités ciblées en milieux boisés.

La principale activité du mandat est réalisée par une équipe de deux travailleurs. Cette équipe inclut un camion nacelle d'une hauteur 18 à 20 mètres minimum avec une déchiqueteuse. Le nombre d'heures a été augmenté par rapport au mandat 2021-2024 pour atteindre une quantité moyenne de 900 heures nacelle par année dans le but d'améliorer le service aux citoyens, ainsi que pour intégrer une partie des opérations en milieux forestiers (tel que la TransTerrebonne) prévus dans le contrat de maîtrise de la végétation en 2023.
Un service d'urgences (service 24h/24, sur appel, soir et week-end) est nécessaire. L'entrepreneur doit se présenter dans un délai maximal de 2h et la Ville de Terrebonne s'engage à payer un minimum de 3h. Ce service était déjà inclus au mandat 2021-2024.
Un service de déchiquetage de branches a été prévu, pour répondre aux demandes des citoyens lors d'épisodes de perturbation météorologiques majeurs. Cette activité est également accompagnée d'un service adapté pour répondre à des quantités et dimensions imposantes de bois lors des opérations de ramassage. Cet élément était une lacune de l'ancien mandat 2021-2024. Le nombre d'heures a été augmenté ainsi que le délai d'intervention revu à la baisse pour améliorer le service aux citoyens.

L'appel d'offres SA23-9071 a été publié le 20 septembre 2023 dans le journal La Revue et également sur le site d'appel d'offres électroniques SEAO. L'ouverture des soumissions a été effectuée le 24 octobre 2023 et une (1) soumission a été reçue.
L'entreprise Émondage Martel est le seul soumissionnaire conforme aux exigences du devis. Une demande de réduction des frais a été faite, mais l'entreprise n'a pas voulu réduire ses tarifs.
L'ajout du nouvel item « service de broyeur forestier », dans le bordereau de soumissions ne peut expliquer le dépassement de coût prévu dans ce dernier ou influencer le nombre de soumissionnaires, car l'item ne représente que 1,3% du prix total des activités.

Justification

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (TAXES INCLUSES)	**AUTRES (Contingences ou montant prévisionnel)** (TAXES INCLUSES)	**TOTAL** (TAXES INCLUSES)
Émondage Martel	1 014 311,75 $	0 000 000 $	1 014 311,75 $
Dernière estimation réalisée ($)	958 000,00 $	0 000 000 $	958 000,00 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			56 311,75$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]			5,87 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)			0 $

VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]	0 %

Aspects financiers

Code budgétaire voir DOC-CE-SA23-9071

Calendrier et étapes subséquentes

N/A

PIÈCES JOINTES

- DOC-CE-SA23-9071
- Fiche PTI 10036
- **Réso CM-386-06-2022**

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Michel Coulombe

Signé numériquement par Michel Coulombe
DN : cn=Michel Coulombe, c=CA, ou=Division Parcs et espaces verts, email:michel.coulombe@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.02.19 15:40:33 -05'00'

_____ **Date :** _____

Michel Coulombe, Chef de section Parcs et espaces verts
Travaux publics

Endosseur :

Christopher Therrien-Benoit
19.02.2024

_____ **Date :** _____

Christopher Therrien-Benoit, Directeur adjoint, Travaux publics

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 28 février 2024.

CE-2024-177-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif adopte la définition de l'objet numéro 16, « **Services professionnels pour une étude de circulation élargie du secteur Urbanova** », qui fera partie du règlement d'emprunt de type parapluie numéro 793.

QUE le montant relatif audit objet soit d'un montant maximal de 150 000 $.

QUE la Direction de l'administration et des finances soit mandatée afin d'assurer le suivi budgétaire spécifique au nouvel objet défini.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 29 février 2024

Me Jean-François Milot
Greffier

Terrebonne

RECOMMANDATION

Direction responsable	Direction du génie
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	28 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	Non applicable
Objet	Adoption de la définition de l'objet numéro 16 « Services professionnels pour une étude de circulation élargie du secteur Urbanova » du règlement d'emprunt parapluie 793 Règlement de type parapluie pourvoyant aux honoraires professionnels pour la planification et la réalisation de projets pour le développement, la réhabilitation, la reconstruction et le réaménagement des actifs de la Ville de Terrebonne, pour un montant maximal de 150 000 $. (N/D : IKY_07-22-19_R793_DefinitionObjet16)

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter la définition « **Services professionnels pour une étude de circulation élargie du secteur Urbanova** » du nouvel objet qui fera partie du règlement d'emprunt parapluie numéro 793, soit l'objet n° 16.

QUE le montant relatif audit objet soit d'un montant maximal de 150 000 $.

QUE la Direction de l'administration et des finances soit mandatée afin d'assurer le suivi budgétaire spécifique au nouvel objet défini.

Signataire : Dufresne Sylvain

Signé numériquement par Dufresne Sylvain
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA, email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.02.13 14:16:30 -05'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction du génie
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	28 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	Non applicable
Objet	Adoption de la définition de l'objet numéro 16 « Services professionnels pour une étude de circulation élargie du secteur Urbanova » du règlement d'emprunt parapluie 793 Règlement de type parapluie pourvoyant aux honoraires professionnels pour la planification et la réalisation de projets pour le développement, la réhabilitation, la reconstruction et le réaménagement des actifs de la Ville de Terrebonne, pour un montant maximal de 150 000 $. (N/D : IKY_07-22-19_R793_DefinitionObjet16)

CONTENU

Mise en contexte

Suite aux recommandations extraites du Plan directeur du développement durable de la côte de Terrebonne, la Ville de Terrebonne souhaite réaliser une étude de circulation élargie du secteur Urbanova afin de valider le réseau routier projeté lors du plan directeur du secteur établi en 2011.

La Direction du génie souhaite faire réaliser, par des professionnels, une étude de circulation de ce secteur. Pour ce faire, il est nécessaire d'octroyer un mandat d'honoraires professionnels pour la réalisation de cette étude.

À cet égard, le règlement d'emprunt parapluie numéro 793 pourvoyant aux honoraires professionnels pour la planification et la réalisation de projets pour le développement, la réhabilitation, la reconstruction et le réaménagement des actifs de la Ville de Terrebonne a été adopté par le conseil municipal le 15 mars 2021 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 30 juillet 2021.

Historique des décisions

24 janvier 2024 – CE-2024-64-DEC
Modification du montant relatif à l'objet numéro 7, « Services professionnels pour l'apaisement de la circulation », faisant partie du règlement d'emprunt parapluie numéro 793 pourvoyant aux honoraires professionnels pour la planification et la réalisation de projets pour le développement, la réhabilitation, la reconstruction et le réaménagement des actifs de la Ville de Terrebonne pour un montant additionnel de 62 500 $, portant ainsi le montant maximal de 366 250 $ à un montant maximal de 428 750 $.

20 décembre 2023 – CM 628-12-2023
Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2026 (fiche PTI 10101).

29 novembre 2023 – CE-2023-1004-DEC
Modification de la définition et du montant de l'objet no 12, faisant partie du règlement d'emprunt parapluie 793, pour un montant additionnel de 136 250,00 $, portant ainsi le montant maximal initial de 806 250,00 $, à un montant maximal de 942 500,00 $.

24 mai 2023 – CE-2023-430-DEC
Adoption de la définition de l'objet numéro 14 du règlement de type parapluie 793 au montant de 200 000 $.

15 mai 2023 – 194-05-2023
Adoption de la définition de l'objet numéro 11 du règlement de type parapluie 793 au montant de 200 000 $.

10 mai 2023 – CE-2023-376-DEC
Adoption de la définition de l'objet numéro 15 « Services professionnels pour une étude de drainage dans le secteur de l'intersection montée Gagnon et chemin de la Côte-Saint-Louis Est » du règlement d'emprunt parapluie 793, pour un montant maximal de 93 750 $.

12 avril 2023 – CE-2023-288-DEC
Adoption de la définition de l'objet numéro 13 du règlement de type parapluie 793 au montant de 1 175 000 $.

27 mars 2023 – CM 112-03-2023
Adoption de la définition de l'objet numéro 12 du règlement de type parapluie 793 au montant de 806 250 $.

26 octobre 2022 – CE-2022-1049-DEC
Adoption de la définition de l'objet numéro 10 du règlement de type parapluie 793 au montant de 108 250 $.

28 septembre 2022 – CE-2022-977-DEC
Modification du montant relatif à l'objet numéro 7 du règlement de type parapluie 793 à 366 250 $.

21 septembre 2022 – CE-2022-956-DEC
Adoption de la définition de l'objet numéro 9 du règlement de type parapluie 793 au montant de 575 000 $.

25 mai 2022 – CE-2022-574-DEC
Adoption de la définition de l'objet numéro 7 du règlement de type parapluie 793 au montant de 300 000 $.

11 avril 2022 – CM 270-04-2022
Adoption de la définition de l'objet numéro 8 du règlement de type parapluie 793 au montant de 300 000 $.

11 avril 2022 – CM 265-04-2022
Adoption de la définition de l'objet numéro 6 du règlement de type parapluie 793 au montant de 100 000 $.

14 mars 2022 – CM 179-03-2022
Adoption de la définition de l'objet numéro 5 du règlement de type parapluie 793 au montant de 306 250 $.

14 mars 2022 – CM 178-03-2022
Adoption de la définition de l'objet numéro 4 du règlement de type parapluie 793 au montant de 375 000 $.

30 juillet 2021
Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

7 juin 2021 – CM 374-06-2021
Adoption de la définition de l'objet numéro 3 du règlement de type parapluie 793 au montant de 90 000 $.

10 mai 2021 – CM 296-05-2021
Adoption de la définition de l'objet numéro 2 du règlement de type parapluie 793 au montant de 240 000 $.

12 avril 2021 – CM 222-04-2021
Adoption de la définition de l'objet numéro 1 du règlement de type parapluie 793 au montant de 1 100 000 $.

15 mars 2021 – CM 137-03-2021
Adoption du règlement de type parapluie 793.

Description

La définition de l'objet nº 16 permettra à la Ville de préciser les besoins et d'attribuer une portion du règlement d'emprunt parapluie numéro 793 pour le financement de la dépense.

L'objet nº 16 du règlement d'emprunt parapluie numéro 793 est le suivant :
« Services professionnels pour une étude de circulation élargie du secteur Urbanova ».

La Direction du génie a procédé à l'estimation des honoraires professionnels requis. La dépense, incluant les frais de règlement, les taxes et la contingence, est estimée à un montant maximum de 150 000 $ (voir estimation budgétaire).

Justification

Le projet consiste à réaliser une étude de circulation élargie à l'ensemble des P.A.T. du secteur Urbanova. Le projet résidentiel Urbanova a connu une variation dans les statistiques de développement. Une étude de circulation vise à valider les différentes géométries, modes de gestion aux intersections et autres projetées.

L'adoption de l'objet nº 16 du règlement d'emprunt parapluie numéro 793 permettra le financement de mandats qui seront octroyés aux professionnels, selon la recommandation du comité de sélection, au terme de l'appel d'offres.

La définition de l'objet numéro 16 du règlement numéro 793 a été validée par la Direction du greffe et des affaires juridiques.

Aspects financiers

La Direction du génie a procédé à l'estimation des honoraires professionnels requis. La dépense est estimée à un montant maximum de 150 000 $ (voir estimation budgétaire).

Calendrier et étapes subséquentes

- Adoption par le comité exécutif de la définition de l'objet nº 16 du règlement parapluie numéro 793;
- Octroi du contrat de services professionnels dont l'objet aura été approuvé par le comité exécutif pour la réalisation d'une étude de circulation élargie du secteur Urbanova.

PIÈCES JOINTES

- Validation juridique;
- Annexe A – Estimation honoraires professionnels;
- Tableau sommaire des coûts;
- Fiche PTI 10101;
- Plan de localisation.

SIGNATURES

Responsable du dossier :	**Issam Kada-Yahya, ing.** **Ingénieur – Transport et mobilité** **Direction du génie**

Endosseur :

Signé numériquement par Marc-André Théberge
Date: 2024.02.09 07:41:48-05'00'

_____ **Date :** 09/02/2024

Marc-André Théberge, ing.
Chef de division – Infrastructures
Direction du génie

Approbateur :

Signé numériquement par Michel Imbeault, ing.
Date: 2024.02.09 11:48:25-05'00'

_____ **Date :** 09/02/2024

Michel Imbeault, ing.
Directeur
Direction du génie

(N/D : IKY_07-22-19_R793_DefinitionObjet16)

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 28 février 2024.

CE-2024-178-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le règlement numéro 920, intitulé *Règlement décrétant l'acquisition de mobilier extérieur pour le secteur Urbanova et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 379 000 $*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 29 février 2024

Me Jean-François Milot
Greffier

Terrebonne

RECOMMANDATION

Direction responsable	Direction du génie
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	28 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	19 mars 2024
Objet	Adoption du règlement 920 décrétant l'acquisition de mobilier extérieur pour le secteur Urbanova et pour en payer le coût, un emprunt au montant de 379 000 $. (N/D : RL_01-24-004_Adoption R-920)

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter le règlement numéro 920 intitulé Règlement 920 décrétant l'acquisition de mobilier extérieur pour le secteur Urbanova et pour en payer le coût, un emprunt au montant de 379 000 $.

Signataire : Dufresne Sylvain

Signé numériquement par Dufresne Sylvain
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA, email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.02.13 17:32:09 -05'00'

_____

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction du génie
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	28 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	19 mars 2024
Objet	Adoption du règlement 920 décrétant l'acquisition de mobilier extérieur pour le secteur Urbanova et pour en payer le coût, un emprunt au montant de 379 000 $. (N/D : RL_01-24-004_Adoption R-920)

CONTENU

Mise en contexte

En 2013, la Ville de Terrebonne a approuvé le guide de Concept de Design Distinctif d'Urbanova (CDDU), qui est l'outil de référence pour la planification de l'ensemble du secteur Urbanova.

En 2015, le mobilier distinctif a été développé selon les principes du CDDU et une première quantité pour les besoins définis a été acquise. Le mobilier comprenait notamment : des bancs de parc, des tables de pique-nique, des poubelles et des bacs de recyclage, des supports à vélo simples et multiples, ainsi que des bollards de protection. Ce mobilier a été entreposé et est depuis utilisé dans l'aménagement des lieux extérieurs publics d'Urbanova.

Avec l'avancement des projets, la réserve de mobilier devient insuffisante pour assurer la disponibilité des différentes pièces pour les aménagements à venir. Le présent dossier vise à assurer une disponibilité budgétaire afin d'acquérir le mobilier requis.

Ce mobilier est destiné en priorité à l'aménagement de l'avenue Pierre-Dansereau, à celui du parc-école de l'école du Havre et aux aménagements paysagers du PAT-02.

La Direction du génie doit faire adopter un règlement d'emprunt afin d'être en mesure de financer l'acquisition du mobilier pour la réalisation des travaux, conformément à la fiche numéro 10412 du Programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026.

Historique des décisions

20 décembre 2023 – 628-12-2023
Adoption du PTI 2024-2026.

8 février 2016 – 051-02-2016
Acquisition de mobilier urbain dans le cadre du quartier Urbanova coût 248 620,79 $ (TTC).

12 juin 2013 – CE-2013-745-DEC
Approbation du guide Concept de Design Design Urbain Distinctif d'Urbanova.

Description

Le règlement d'emprunt numéro 920 a pour objectif de permettre à la Ville de financer les coûts requis pour l'acquisition de mobilier extérieur dans les projets identifiés précédemment.

Le montant demandé, pour le règlement d'emprunt 920, est de 379 000 $ et inclut l'ensemble des frais de financement, selon un terme de 5 ans, en accord avec la politique de capitalisation, d'amortissement et de financement des immobilisations de la Ville de Terrebonne.

Justification

L'adoption du règlement d'emprunt 920 va permettre à la Direction du génie d'obtenir les crédits nécessaires pour procéder à l'appel d'offres en vue d'acquérir et de faire livrer à la Ville le mobilier extérieur.

Le projet de règlement numéro 920 a préalablement été validé par la Direction du greffe et des affaires juridiques.

Le projet de règlement respecte les exigences de contenu d'un règlement d'emprunt telles que prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Aspects financiers

Le tableau d'impact financier du projet de règlement d'emprunt 920, préparé par la Direction de l'administration et des finances est en pièces jointes. En voici un tableau récapitulatif :

Montant du règlement d'emprunt	- 379 000 $
Terme du règlement d'emprunt	- 5 ans
Mode de taxation recommandé	- À l'évaluation
Pourcentage aux riverains	- 0%
Pourcentage à un bassin	- 0%
Pourcentage à l'ensemble de la Ville	- 100% voir Impact Ville
Clause de paiement comptant	- Non
Taux de taxation estimé	- 0,000450 $ du 100 $ d'évaluation
Taxation moyenne estimée (Terrebonne)	- 1,85 $ pour 411 287 $ d'évaluation

Calendrier et étapes subséquentes
• Recommandation du comité exécutif; • Dépôt et avis de motion au conseil municipal; • Adoption par le conseil municipal; • Tenue d'un registre des personnes habiles à voter; • Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH); • Prise d'effet à compter de la date de la promulgation du règlement; • Appel d'offres acquisition; • Octroi du contrat d'acquisition.

PIÈCES JOINTES

- Validation juridique;
- Projet de règlement numéro 920;
- Annexe A, Estimation R-920;
- Tableau d'impact financier R-920;
- Fiche PTI 10412;
- Plans de localisation.

SIGNATURES

Responsable du dossier :

_____ **Date :** 09/02/2024

René Lapointe, architecte
Architecte de paysage
Direction du génie

Endosseur :

Signé numériquement par Catherine Dutil
Date: 2024.02.09 15:06:08-05'00'

_____ **Date :** 09/02/2024

Catherine Dutil, architecte paysagiste
Chef de division – Aménagement paysager et planification immobilière
Direction du génie

Approbateur :

Signé numériquement par Michel Imbeault, ing.
Date: 2024.02.12 10:55:15-05'00'

_____ **Date :** 12/02/2024

Michel Imbeault, ing.
Directeur
Direction du génie

(N/D : RL_01-24-004_Adoption R-920)

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 28 février 2024.

CE-2024-179-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le règlement numéro 914, intitulé *Règlement décrétant des honoraires professionnels pour la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées ainsi que pour d'autres études dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 275 000 $*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 29 février 2024

Me Jean-François Milot
Greffier

Terrebonne

RECOMMANDATION

Direction responsable	Direction du génie
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	28 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	19 mars 2024
Objet	Adoption du règlement 914 décrétant des honoraires professionnels pour la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées ainsi que pour d'autres études dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 275 000 $. (N/D : SN_Règl_914_Plan d'intervention et études (TECQ))

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter le règlement numéro 914, intitulé Règlement décrétant des honoraires professionnels pour la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées ainsi que pour d'autres études dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 275 000 $.

Signataire : Dufresne Sylvain

Signé numériquement par Dufresne Sylvain
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA, email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.02.16 07:50:55 -05'00'

_____

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction du génie
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	28 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	19 mars 2024
Objet	Adoption du règlement 914 décrétant des honoraires professionnels pour la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées ainsi que pour d'autres études dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 275 000 $. (N/D : SN_Règl_914_Plan d'intervention et études (TECQ))

CONTENU

Mise en contexte

Le Plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2026 prévoit la réalisation de nombreux projets de développement et de protection/maintien des actifs municipaux, dont un programme d'auscultation des conduites d'égouts et des chaussées (fiche PTI 2024-2026 : 10316).

Le contexte de vieillissement des infrastructures fait en sorte que l'adoption d'un règlement d'emprunt est nécessaire pour financer les honoraires professionnels requis à la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées ainsi que d'autres études dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) (fiche PTI 2024-2026 : 10318).

Historique des décisions

15 décembre 2023 – CM 628-12-2023
Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2026 (fiches PTI 10316 et 10318).

Description

Le présent règlement d'emprunt prévoit les honoraires professionnels suivants :

- Mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;
- Inspection télévisée de conduites d'égouts;
- Auscultation des chaussées;
- Autres études dans le cadre du programme TECQ;
- Ressources internes affectées au projet pour 5 ans.

Justification

Il y a lieu d'adopter le règlement numéro 914 afin d'obtenir le financement nécessaire pour les honoraires professionnels requis à la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées ainsi que d'autres études dans le cadre du programme TECQ.

Les études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales font partie des travaux de priorité 2 et sont admissibles à la contribution gouvernementale du programme de la TECQ.

Le projet de règlement d'emprunt a été préalablement validé par la Direction du greffe et des affaires juridiques.

Aspects financiers

Concernant le projet de règlement, numéro 914, le tableau d'impact financier de la Direction de l'administration et des finances est en pièces jointes dont voici un tableau récapitulatif :

Montant du règlement d'emprunt	- 1 275 000 $
Terme du règlement d'emprunt	- 5 ans
Mode de taxation recommandé	- À l'évaluation
Pourcentage aux riverains	- 0%
Pourcentage à un bassin	- 0%
Pourcentage à l'ensemble de la Ville	- 100% voir impact Ville
Clause de paiement comptant	- Non
Taux de taxation estimé	- 0,001515 $ du 100 $ d'évaluation
Taxation moyenne estimée (Terrebonne)	- 6,23 $ du 411 287 $ d'évaluation

Calendrier et étapes subséquentes
• Recommandation par le comité exécutif; • Dépôt et avis de motion au conseil municipal; • Adoption par le conseil municipal; • Tenue d'un registre des personnes habiles à voter; • Approbation au MAMH; • Prise d'effet à compter de la date de la promulgation du règlement; • Octroi des contrats de services professionnels.

PIÈCES JOINTES

- Validation juridique;
- Projet de règlement numéro 914;
- Annexe A, Estimation R-914;
- Tableau d'impact financier R-914;
- Fiche PTI 10316 et 10318;
- Plan de localisation.

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Signé numériquement
par Steven Nantel
Date: 2024.02.08
13:47:14-05'00'

Date : 08/02/2024

Steven Nantel, ing.
Chargé de projets – Chantiers et infrastructures
Direction du génie

Endosseur :

Signé numériquement par
Marc-André Théberge
Date: 2024.02.09
08:32:00-05'00'

Date : 09/02/2024

Marc-André Théberge, ing.
Chef de division – Infrastructures
Direction du génie

Approbateur :

Signé numériquement
par Michel Imbeault, ing.
Date: 2024.02.12
16:22:29-05'00'

Date : 12/02/2024

Michel Imbeault, ing.
Directeur
Direction du génie

(N/D : SN_Règl_914_Plan d'intervention et études (TECQ))

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 28 février 2024.

CE-2024-180-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le règlement numéro 915, intitulé *Règlement décrétant le réaménagement de la rue Hervieux et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 5 498 000 $*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 29 février 2024

Me Jean-François Milot
Greffier

Terrebonne

RECOMMANDATION

Direction responsable	Direction du génie
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	28 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	19 mars 2024
Objet	Adoption du règlement 915 décrétant le réaménagement de la rue Hervieux et pour en payer le coût, un emprunt au montant de 5 498 000 $. (N/D : SN_Règl_915_Réaménagement de la rue Hervieux)

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter le règlement numéro 915, intitulé Règlement décrétant le réaménagement de la rue Hervieux et pour en payer le coût, un emprunt au montant de 5 498 000 $.

Signataire : Dufresne Sylvain

Signé numériquement par Dufresne Sylvain
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA, email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.02.13 17:37:46 -05'00'

_____

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction du génie
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	28 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	19 mars 2024
Objet	Adoption du règlement 915 décrétant le réaménagement de la rue Hervieux et pour en payer le coût, un emprunt au montant de 5 498 000 $. (N/D : SN_Règl_915_Réaménagement de la rue Hervieux)

CONTENU

Mise en contexte

Le Plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2026 prévoit la réalisation de nombreux projets de développement et de protection/maintien des actifs municipaux, dont le projet de réaménagement de la rue Hervieux (fiche PTI 2024-2026 : 10434).

Le projet de réaménagement de la rue Hervieux consiste au remplacement et à la réhabilitation d'un tronçon du réseau d'aqueduc, à la conversion du réseau d'égout combiné en sanitaire, à l'ajout d'un réseau d'égout pluvial, la reconstruction de la chaussée ainsi que la modification de la géométrie.

Le contexte de vieillissement des infrastructures et le besoin d'effectuer la séparation des réseaux d'égouts (pour diminuer les apports en eau pluviale à l'usine de traitement des eaux) font en sorte que l'adoption d'un règlement d'emprunt est nécessaire pour financer les travaux.

Historique des décisions

15 décembre 2023 – CM 628-12-2023
Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2026 (fiches PTI 10434).

Description

Le projet de réaménagement de la rue Hervieux comprend, sans s'y limiter, les travaux suivants :

- Le remplacement de la conduite principale d'aqueduc et des branchements de services entre le chemin Saint-Charles et le 530, rue Hervieux, l'ajout d'un poteau d'incendie à proximité du 612, rue Hervieux et le chemisage de la conduite en servitude sous le chemin de fer de la compagnie North Shore Railway, entre les rues Hervieux et Langlois;
- Le chemisage et le remplacement de certaines sections de l'égout combiné existant pour le convertir en égout sanitaire;
- La séparation de l'égout combiné en ajoutant une conduite pluviale se déversant dans la rivière en suivant l'emprise du déversoir Hervieux;
- Le déplacement de poteaux du réseau d'Hydro-Québec;
- La reconstruction complète de la structure de chaussée compte tenu de l'état général du pavage et de la nature des travaux;
- La modification de la géométrie de la rue en tenant compte de l'aspect de mobilité, d'acceptabilité sociale et financière. La largeur de l'emprise est variable et très étroite par endroit. Celle-ci est de 9,0 m au point le plus étroit.

Le projet permettra de réaliser une mesure compensatoire identifiée dans le plan de gestion des débordements, soit la séparation du réseau combiné de la rue Hervieux.

Une étude d'avant-projet a été réalisée par la firme Efel Expert-conseil. Celle-ci est présentée en Annexe.

Suite à la réévaluation de la nature et de l'état des immobilisations, un amendement à la politique de capitalisation est en processus d'approbation pour modifier les termes de financement maximaux. Le tout, afin d'avoir un financement qui se rapproche de la réalité financière de la Ville et qui tient compte des critères réévalués. En ce sens, l'immobilisation pour le présent dossier décisionnel est financée sur un terme de 30 ans.

Justification

Il y a lieu d'adopter le règlement numéro 915 afin d'obtenir le financement requis pour le réaménagement de la rue Hervieux. Selon l'estimation réalisée, la dépense maximale incluant les frais de règlements est de 5 498 000 $.

Une analyse pourra être effectuée ultérieurement pour déterminer si ces travaux sont admissibles partiellement ou en totalité au prochain programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). Les modalités de ce prochain programme n'étant pas encore disponibles.

Le projet de règlement d'emprunt a été préalablement validé par la Direction du greffe et des affaires juridiques.

Aspects financiers

Concernant le projet de règlement, numéro 915, le tableau d'impact financier de la Direction de l'administration et des finances est en pièces jointes dont voici un tableau récapitulatif :

Montant du règlement d'emprunt	-	5 498 000 $
Terme du règlement d'emprunt	-	30 ans
Mode de taxation recommandé	-	À l'évaluation
Pourcentage aux riverains	-	0%
Pourcentage à un bassin	-	0%
Pourcentage à l'ensemble de la Ville	-	100% voir impact Ville
Clause de paiement comptant	-	Non
Taux de taxation estimé	-	0,001840 $ du 100 $ d'évaluation
Taxation moyenne estimée (Terrebonne)	-	7,57 $ pour 411 287 $ d'évaluation

Calendrier et étapes subséquentes

- Recommandation par le comité exécutif;
- Dépôt et avis de motion au conseil municipal;
- Adoption par le conseil municipal;
- Approbation par le MAMH;
- Prise d'effet à compter de la date de la promulgation du règlement;
- Octroi des contrats de services professionnels;
- Réalisation des travaux.

PIÈCES JOINTES

- Validation juridique;
- Projet de règlement numéro 915;
- Annexe A, Estimation R-915;
- Tableau impact financier R-915;
- Rapport « Étude d'avant-projet – rue Hervieux » daté du 17 avril 2023;
- Fiche PTI 10434;
- Plan de localisation.

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Signé numériquement
par Steven Nantel
Date: 2024.02.08
13:45:47-05'00'

Date : 08/02/2024

Steven Nantel, ing.
Chargé de projets – Chantiers et infrastructures
Direction du génie

Endosseur :

Signé numériquement par
Marc-André Théberge
Date: 2024.02.09
09:55:56-05'00'

Date : 09/02/2024

Marc-André Théberge, ing.
Chef de division – Infrastructures
Direction du génie

Approbateur :

Signé numériquement
par Michel Imbeault, ing.
Date: 2024.02.12
16:21:10-05'00'

Date : 12/02/2024

Michel Imbeault, ing.
Directeur
Direction du génie

(N/D : SN_Règl_915_Réaménagement de la rue Hervieux)

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 28 février 2024.

CE-2024-181-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde, conformément à l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*, le contrat de gré à gré G24-3004 à **MAESTROVISION** pour l'acquisition et le déménagement des équipements pour les salles d'interrogatoire vidéo du nouveau quartier général de la police, au prix de sa soumission, soit une somme de 249 798,13 $, taxes incluses, suivant la proposition en date du 7 février 2024.

QU'un montant provisionnel de 24 979,81 $, taxes incluses, soit autorisé.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 29 février 2024

Me Jean-François Milot
Greffier

Terrebonne

RECOMMANDATION

Direction responsable	Direction du génie
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	28 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Octroi du contrat de gré à gré G24-3004 à la firme MaestroVision pour l'acquisition et le déménagement d'équipements pour les salles d'interrogatoires vidéo du nouveau quartier général de la police, pour une dépense de 249 798,13 $, ainsi qu'un montant provisionnel de 24 979,81 $. (N/D : EF_02-19-001_OctroiContratGreGre_SystVdo)

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder, conformément à l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*, le contrat de gré à gré G24-3004 à MaestroVision pour l'acquisition et le déménagement d'équipements pour les salles d'interrogatoires vidéo du nouveau quartier général de la police, au prix de sa soumission, soit une somme de 249 798,13 $, taxes incluses, suivant la proposition en date du 7 février 2024.

Qu'un montant provisionnel de 24 979.81 $, taxes incluses, soit autorisé pour dépense imprévue.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

Signataire : Dufresne Sylvain

Signé numériquement par Dufresne Sylvain
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA, email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.02.20 07:32:15 -05'00'

_____ **Date :** _____

Direction générale

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction du génie
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	28 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Octroi du contrat de gré à gré G24-3004 à la firme MaestroVision pour l'acquisition et le déménagement d'équipements pour les salles d'interrogatoires vidéo du nouveau quartier général de la police, pour une dépense de 249 798,13 $, ainsi qu'un montant provisionnel de 24 979,81 $. (N/D : EF_02-19-001_OctroiContratGreGre_SystVdo)

CONTENU

Mise en contexte

Les travaux de construction pour le nouveau quartier général (QG) de la police tirent à leur fin. Nous sommes à planifier l'occupation du bâtiment. Le nouveau QG possède six (6) salles d'interrogations vidéo.

Présentement, le service de police possède de l'équipement pour deux (2) salles d'interrogations vidéo, soit une localisée au 3330, boulevard des Entreprises et l'autre au 491, boulevard des Seigneurs.

Il est requis de faire déménager et réinstaller les équipements des deux (2) salles existantes et de procéder à l'acquisition et l'installation de matériel requis pour équiper quatre (4) salles supplémentaires pour répondre aux besoins actuels.

Le service de police aura donc à terme quatre (4) salles d'interrogations dans le secteur de la détention carcérale et deux (2) salles dans le secteur de l'accueil.

Historique des décisions

20 décembre 2023 – 628-12-2023
Adoption du programme triennal d'immobilisation 2024-2026 (fiche 10102).

Description

Les équipements existants ont été achetés et installés par la firme MaestroVision. Afin d'avoir une compatibilité dans les systèmes existants et nouveaux, nous désirons mandater MaestroVision pour l'achat, le déménagement et l'installation des équipements au nouveau QG.

Nous avons émis un avis d'intention sur le site SE@O afin de vérifier si d'autres firmes étaient en mesure de pouvoir installer de nouveaux équipements et d'intégrer le matériel déjà en possession du service de police. L'avis d'intention était en vigueur du 17 janvier au 2 février 2024.

Une firme a manifesté son intérêt à soumissionner sur ce projet. Cependant, après l'analyse technique de la réponse à l'avis d'intention, il s'est avéré que la firme en question n'a pas respecté les critères demandés dans l'avis. L'avis demandait que les firmes intéressées à soumissionner déposent une liste de prix pour les items indiqués demandés, ce qui n'a pas été fait. Il était également demandé de démontrer la compatibilité de leur solution concernant l'intégration des équipements et systèmes en place, ce qui n'a pas été fait. Donc, à la suite du processus d'avis d'intention, la seule firme ayant manifesté son intérêt à soumissionner n'a pas été retenue puisque sa demande a été jugée non conforme aux règles de l'avis d'intention.

Nous demandons par conséquent l'octroi d'un contrat gré à gré à la firme MaestroVision, au montant de 249 798,13 $.

Nous demandons également un montant provisionnel, équivalent à 10% du contrat pour un montant de 24 979,81 $, afin de pallier aux imprévus qui pourraient survenir en cours de réalisation du mandat.

Justification

Le contrat de gré à gré peut être conclu, comme précisé à l'article 573.3, paragraphe 2.1) de la *Loi des cités et villes*, puisque la firme MaestroVision est la seule firme qui a démontré qu'elle pouvait installer de nouveaux équipements et intégrer les équipements existants à la nouvelle solution.

L'octroi permettra de faire l'installation des nouveaux équipements au QG, tout en maintenant fonctionnelles les salles déjà existantes. Une fois le déménagement de l'ensemble du service de police complété, les salles existantes seront déménagées à leur tour. Les travaux sont prévus dès que possible, selon les délais de livraison des pièces auprès de la firme MaestroVision. Cette séquence permet d'éliminer le bris de service dû au déménagement.

S'il n'est possible d'octroyer ce contrat, le service de police ne pourra déménager au nouveau QG, car il est essentiel d'avoir des salles d'interrogatoires vidéo fonctionnelles en tout temps.

Aspects financiers

La dépense totale est de **274 777,94** $, taxes incluses, financée par le règlement **640,** comme indiqué à la fiche financière, et composée :

- Du contrat à octroyer de **249 798,13** $ taxes incluses;
- Du montant provisionnel de **24 979,81** $ taxes incluses.

Calendrier et étapes subséquentes

- Octroi du contrat G24-3004 par le comité exécutif;
- Émission du bon de commande au fournisseur;
- Installation de l'équipement dans quatre (4) salles au nouveau QG;
- Déménagement et installation de l'équipement des deux (2) salles existantes;
- Déménagement du service de police dans ses nouveaux locaux.

PIÈCES JOINTES

- Fiche financière;
- Rapport de la division de l'approvisionnement de la Direction de l'administration et des finances;
- Fiche PTI 10102;
- Plan de localisation du nouveau QG.

SIGNATURES

Responsable du dossier :	**Érick Forgues, architecte** **Coordonnateur – Grands projets immobiliers** **Direction du génie**

Endosseur :

Signé numériquement par Catherine Dutil
Date: 2024.02.19 15:37:07-05'00'

Date : 19/02/2024

Catherine Dutil, architecte paysagiste
Chef de division – Aménagement paysager et planification immobilière
Direction du génie

Approbateur :

Signé numériquement par Michel Imbeault, ing.
Date: 2024.02.19 15:40:54-05'00'

Date : 19/02/2024

Michel Imbeault, ing.
Directeur
Direction du génie

(N/D : EF_02-19-001_OctroiContratGreGre _SystVdo)

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 28 février 2024.

CE-2024-182-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise une dépense additionnelle de 2 069,55 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat SA18-9013 octroyé à **ENGLOBE CORP.** pour les services professionnels en lien avec la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de stabilisation des berges de deux (2) émissaires pluviaux municipaux aux abords du 2565, chemin Comtois, portant le contrat initial de 82 207,13 $, taxes incluses, plus les montants additionnels déjà autorisés par délégation de pouvoir et/ou résolution, à un total de 130 935,85 $, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 29 février 2024

Me Jean-François Milot
Greffier

Terrebonne

RECOMMANDATION

Direction responsable	Direction du génie
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	28 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	Non applicable
Objet	Autorisation d'une dépense additionnelle au montant de 2 069,55 $ dans le cadre du contrat SA18-9013 octroyé à ENGLOBE CORP. pour les services professionnels en lien avec la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de stabilisation des berges de deux (2) émissaires pluviaux municipaux aux abords du 2565, chemin Comtois, portant le contrat initial de 82 207,13 $, plus les montants additionnels déjà autorisés, à un total de 130 935,85 $. (N/D : MA_05-19-002_ÉmissaireComptois_CE-HPS_Avenant 5)

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser une dépense additionnelle de 2 069,55 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat SA18-9013 octroyé à Englobe Corp. pour les services professionnels en lien avec la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de stabilisation des berges de deux (2) émissaires pluviaux municipaux aux abords du 2565, chemin Comtois, majorant ainsi le montant du contrat de 2 069,55 $, taxes incluses, portant le contrat initial de 82 207,13 $, taxes incluses, plus les montants additionnels déjà autorisés par délégation de pouvoir et/ou par résolutions, à un total de 130 935,85 $, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

Signataire : Dufresne Sylvain

Signé numériquement par Dufresne Sylvain
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA, email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.02.20 07:34:13 -05'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction du génie
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	28 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	Non applicable
Objet	Autorisation d'une dépense additionnelle au montant de 2 069,55 $ dans le cadre du contrat SA18-9013 octroyé à ENGLOBE CORP. pour les services professionnels en lien avec la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de stabilisation des berges de deux (2) émissaires pluviaux municipaux aux abords du 2565, chemin Comtois, portant le contrat initial de 82 207,13 $, plus les montants additionnels déjà autorisés, à un total de 130 935,85 $. (N/D : MA_05-19-002_ÉmissaireComptois_CE-HPS_Avenant 5)

CONTENU

Mise en contexte

Le 21 mars 2018, le comité exécutif accordait un contrat de services professionnels à la firme Englobe Corp. (résolution CE-2018-296-DEC), pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de stabilisation des berges de deux (2) émissaires pluviaux municipaux aux abords du 2 565, chemin Comtois.

Plus précisément, ce projet concerne la stabilisation de deux (2) affluents à la rivière Mascouche orientés nord-sud et localisés aux limites de la propriété portant le numéro civique 2 565, chemin Comtois. Une importante érosion est apparue le long de ces deux (2) affluents suite à l'aménagement des émissaires pluviaux requis lors de l'implantation du quartier industriel (secteur est du boulevard des Entreprises) et du quartier résidentiel limitrophe.

À ce jour, le montant des honoraires supplémentaires déjà approuvés dans le cadre du contrat de services professionnels SA18-9013 est de 46 659,17 $, taxes incluses. Ces honoraires supplémentaires ont été approuvés conformément à l'article 24 du règlement 748 (version en vigueur lors des demandes d'approbations).

Ces honoraires supplémentaires ont été requis en cours de mandat par la firme Englobe Corp. afin d'adresser une demande d'autorisation et de satisfaire les engagements pris par la Ville au niveau de la Commission et protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Des honoraires supplémentaires ont également été requis afin de séparer les travaux de l'émissaire Est de ceux de l'émissaire Ouest, le temps de réaliser une étude d'avant-projet afin de déterminer les scénarios possibles d'intervention pour la gestion des eaux pluviales provenant du quartier industriel compte tenu des débits importants de rejet dirigés à l'affluent calculés par la firme Englobe Corp.

À ce jour, dans le cadre de son mandat, Englobe Corp. a transmis à la Ville les livrables prévus dans les documents de l'appel d'offres.

Le présent dossier vise à approuver, conformément à l'article 24 du règlement 748-5, la demande d'honoraires supplémentaires de la firme Englobe Corp. pour les efforts supplémentaires fournis pour la surveillance de travaux correctifs supplémentaires demandés par la Ville à la suite de la réalisation des travaux.

Le financement du mandat est prévu au règlement d'emprunt numéro 687 objet nº 5.

Historique des décisions

20 décembre 2023 – 628-12-2023
Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2026 (fiche PTI 10048 / Anciennement fiche PTI 85 – PTI 2020-2022).

19 janvier 2022 – CE-2022-21-DEC
Accord d'un contrat à la compagnie Construction Vert Dure inc. pour l'exécution des travaux de stabilisation de talus de l'émissaire Ouest, secteur du 2 565, chemin Comtois – Dépense totale de 281 142,04 $, taxes incluses (contrat : 244 471,34 $ + montant provisionnel : 36 670,70 $) Appel d'offres public SA21-3065 – REG 687 (objet nº 5) – Dix (10) soumissionnaires.

17 janvier 2022 – 27-01-2022
Adoption de la modification du montant relatif à l'objet nº 5, « Travaux de stabilisation des berges de deux émissaires pluviaux municipaux aux abords du 2 565, chemin Comtois », du règlement parapluie numéro 687, passant d'un montant de 685 000 $ à un montant maximal de 992 000 $.

13 août 2021 – CE-2021-833-DEC
Accord d'un contrat à la compagnie Alide Bergeron et Fils ltée pour l'exécution des travaux de stabilisation de talus de l'émissaire Est et d'une section de l'émissaire Ouest, secteur du 2 565, chemin Comtois – Dépense totale de 320 490,43 $,taxes incluses (contrat : 278 687,33 $ + montant provisionnel : 41 803,10 $) Appel d'offres public SA21-3039 – REG 687 (objet nº 5) – Six (6) soumissionnaires.

21 mars 2018 – CE-2018-296-DEC
Accord d'un contrat de service professionnel à la firme Englobe Corp. pour réaliser les plans et devis et la surveillance des travaux de stabilisation des berges de deux (2) émissaires pluviaux municipaux aux abords du 2 565, chemin Comtois – Montant total de 71 500 $ (avant taxes) – Appel d'offres public SA18-9013 (5 soumissionnaires).

2 octobre 2017 – 372-10-2017
Adoption de la définition de l'objet nº 5 au règlement d'emprunt de type parapluie numéro 687 par le conseil municipal pour un montant de 685 000 $.

22 août 2017
Approbation du règlement d'emprunt de type parapluie numéro 687 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) sous le n° AM 289486.

12 juin 2017 – 212-06-2017
Adoption du règlement d'emprunt de type parapluie numéro 687 par le conseil municipal.

Description

Le présent dossier vise à approuver, conformément à l'article 24 du règlement 748-5, la demande d'honoraires supplémentaires de la firme Englobe Corp. pour les efforts supplémentaires fournis pour la surveillance de travaux correctifs supplémentaires demandés par la Ville à la suite de la réalisation des travaux.

Le tableau suivant résume les montants des honoraires supplémentaires déjà approuvés à ce jour dans le cadre du contrat de services professionnels SA18-9013 ainsi que le montant des honoraires supplémentaires à autoriser faisant l'objet de la présente demande.

Activités supplémentaires	Statut	Détail des activités supplémentaires	Coûts (tx incl.)	% excédentaires vs contrat de base
Contrat de base :			82 207,13 $	
Avenant 1	Déjà autorisé	Préparation d'une demande d'autorisation à la Commission et protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour la réalisation de travaux sur une terre agricole	2 874,38 $	
Avenant 2	Déjà autorisé	Surveillance agronome - exigence requise suite à l'autorisation de la CPTAQ	6 406,41 $	
Avenant 3	Déjà autorisé	Réalisation du mandat en 2 phases afin de séparer les travaux de l'émissaire Est de ceux de l'émissaire Ouest, le temps de réaliser une étude d'avant-projet afin de déterminer les scénarios possibles d'intervention pour la gestion des eaux pluviales provenant du quartier industriel et de permettre la réalisation de discussions avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)	27 513,52 $	

Avenant 4	Déjà autorisé	Honoraires supplémentaires pour la surveillance des travaux - Les besoins en surveillance des travaux ont été précisés davantage lors de la phase de l'ingénierie. Ces besoins avaient été sous-estimés lors de l'appel d'offres pour la réalisation des services professionnels	9 864,86 $	
Avenant 5	À autoriser	Honoraires pour la surveillance de travaux correctifs supplémentaires demandés par la Ville	2 069,55 $	
Montant total du contrat incluant les excédents			130 935,85 $	59,28%

La demande d'honoraires professionnels supplémentaires a fait l'objet d'analyse et de négociation par les professionnels de la Direction du génie.

Le montant total du contrat incluant les excédents est donc majoré à 130 935,85 $.

Justification

L'autorisation de la dépense excédentaire de 2 069,55 $, taxes incluses, est requise afin de payer les efforts supplémentaires fournis par la firme Englobe Corp. pour la surveillance de travaux correctifs supplémentaires demandés par la Ville à la suite de la réalisation des travaux.

Le présent sommaire décisionnel a été préalablement validé par la Direction du greffe et des affaires juridiques.

Aspects financiers

Tels que les honoraires professionnels, les avenants à l'ingénierie présentés doivent être traités via le règlement d'emprunt 687 objet n° 5.

Voir la fiche financière signée par l'assistante-trésorière en date du 1er février 2024 et jointe au présent sommaire décisionnel.

Calendrier et étapes subséquentes

- Autorisation par le comité exécutif.

PIÈCES JOINTES

- Fiche financière;
- Formulaire de dépense excédentaire;
- Validation juridique;
- Avenant nº 5;
- Fiche PTI 10048 (Anciennement fiche PTI 85 – PTI 2020-2022);
- Plan de localisation des lieux.

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Signé numériquement
par Marianne Aquin
Date: 2024.02.13
14:01:11-05'00'

Date : 13/02/2024

Marianne Aquin, ing.
Chargée de projets – Mouvements de sols et stabilisation de talus
Direction du génie

Endosseur :

Signé numériquement par
Marc-André Théberge
Date: 2024.02.15
08:39:50-05'00'

Date : 15/02/2024

Marc-André Théberge, ing.
Chef de division – Infrastructures
Direction du génie

Approbateur :

Signé numériquement
par Michel Imbeault, ing.
Date: 2024.02.19
16:38:55-05'00'

Date : 19/02/2024

Michel Imbeault, ing.
Directeur
Direction du génie

(N/D : MA_05-19-002_ÉmissaireComptois_CE-HPS_Avenant 5)

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 28 février 2024.

CE-2024-183-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le règlement numéro 919, intitulé *Règlement décrétant des travaux de redressement et d'élargissement du chemin d'accès au futur écoparc industriel Tera 8 ainsi que des honoraires professionnels pour les plans, devis et la surveillance des travaux de construction et de développement des infrastructures nécessaires à son implantation dans le secteur Lachenaie Est, et pour en payer le coût, un emprunt au montant de 5 350 000 $.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 29 février 2024

Me Jean-François Milot
Greffier

Terrebonne

RECOMMANDATION

Direction responsable	Direction du génie
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	28 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	19 mars 2024
Objet	Adoption du règlement 919 décrétant des travaux de redressement et d'élargissement du chemin d'accès au futur écoparc industriel Tera 8, ainsi que des honoraires professionnels pour les plans, devis et la surveillance des travaux de construction et de développement des infrastructures nécessaires à son implantation dans le secteur Lachenaie Est et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 5 350 000 $. (N/D : SL_07-22-003_R919_Tera8_HP_ TravauxPreparatoires)

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter le règlement numéro 919, intitulé Règlement décrétant des travaux de redressement et d'élargissement du chemin d'accès au futur écoparc industriel Tera 8, ainsi que des honoraires professionnels pour les plans, devis et la surveillance des travaux de construction et de développement des infrastructures nécessaires à son implantation dans le secteur Lachenaie Est et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 5 350 000 $.

Signataire : Dufresne Sylvain

Signé numériquement par Dufresne Sylvain
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA, email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.02.20 07:39:10 -05'00'

_____

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction du génie
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	28 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	19 mars 2024
Objet	Adoption du règlement 919 décrétant des travaux de redressement et d'élargissement du chemin d'accès au futur écoparc industriel Tera 8, ainsi que des honoraires professionnels pour les plans, devis et la surveillance des travaux de construction et de développement des infrastructures nécessaires à son implantation dans le secteur Lachenaie Est et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 5 350 000 $. (N/D : SL_07-22-003_R919_Tera8_HP_ TravauxPreparatoires)

CONTENU

Mise en contexte

Dans sa vision de développement, la Ville de Terrebonne souhaite revaloriser le secteur est de son territoire par la création d'un pôle d'emploi fort, dynamique et doté d'une signature propre. Cette orientation s'inscrit dans la continuité du développement urbain de la Ville qui est axé sur la qualité du milieu, la qualité de vie et l'éventail des services offerts aux citoyens. Pour atteindre ses objectifs de développement, la Ville considère qu'il est primordial d'implémenter les infrastructures répondant au besoin.

La Ville de Terrebonne a donc entamé le projet de développement d'un nouveau parc industriel dans le secteur de Lachenaie Est. Pour cela, nous devons dans un premier temps amener les infrastructures jusqu'à l'écoparc industriel Tera 8 et par la suite en construire à l'intérieur de ses limites.

En collaboration avec le développement économique, la Direction du génie est mandatée pour planifier et mettre en œuvre ce projet.

Afin de poursuivre l'avancement du projet, un règlement d'emprunt est requis pour permettre de financer les travaux préparatoires dans le parc Tera 8 et les honoraires pour les plans, devis et la surveillance des travaux de construction des infrastructures nécessaires à l'implantation du futur parc Tera 8, soit les infrastructures à l'extérieur du parc.

Le projet a été déposé au Programme triennal d'immobilisations 2024 (fiche PTI 10457).

Historique des décisions

20 décembre 2023 – CM 628-12-2023
Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2026 (fiche PTI 10457).

29 novembre 2023 – CE 2023-1004-DEC
Modification de la définition et du montant de l'objet no 12, faisant partie du règlement d'emprunt parapluie 793, pour un montant additionnel de 136 250,00 $, portant ainsi le montant maximal initial de 806 250,00 $, à un montant maximal de 942 500,00 $.

27 mars 2023 – CM 112-03-2023
Adoption de la définition de l'objet no 12 « Honoraires professionnels pour la réalisation des études dans le cadre des travaux de construction et de développement des infrastructures nécessaires à l'implantation du futur Parc industriel Lachenaie Est » du règlement d'emprunt parapluie 793, pour un montant maximal de 806 250,00 $.

29 août 2022 – CM 522-08-2022
Autorisation et signature de l'Entente relative à l'indemnité finale d'expropriation entre la Ville de Terrebonne, 9006-5731 Québec inc., Les Sols Champlain inc. et Les Sables Thouin inc., dans le cadre de l'acquisition par voie d'expropriation d'un terrain situé sur le chemin des Quarante-Arpents, connu et désigné comme étant le lot 6 455 710, d'une superficie de 24 551,6 mètres carrés, aux fins d'aménagement d'un chemin d'accès au futur parc industriel dans le secteur de Lachenaie Est.

16 mars 2022 – CE-2022-309-DEC
Demande auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) visant à analyser la faisabilité d'implanter une piste cyclable bidirectionnelle sur le viaduc montée Dumais (numéro 14655).

4 octobre 2021 – CM 650-10-2021
Approbation de l'acte de vente par Complexe Enviro Connexions ltée en faveur de la Ville de Terrebonne du lot projeté 6 454 849 du cadastre du Québec d'une superficie de 911 684 mètres carrés, correspondant aux seize (16) lots et onze (11) parties de lots mentionnés à la promesse d'achat, aux fins du développement d'un parc industriel dans le secteur Lachenaie Est.

10 mai 2021 – CM 286-05-2021
Promesse d'achat par la Ville de Terrebonne à Complexe Enviro Connexions ltée, pour l'acquisition de seize (16) lots et onze (11) parties de lots, totalisant une superficie approximative de 9 813 284 pieds carrés, aux fins du développement d'un parc industriel dans le secteur Lachenaie Est.

10 mai 2021 – CM 285-05-2021
Promesse d'achat par la Ville de Terrebonne à 9149-5713 Québec inc. pour l'acquisition de neuf (9) lots totalisant 7 672 734,93 pieds carrés, aux fins du développement d'un parc industriel dans le secteur Lachenaie Est.

15 mars 2021 – CM 137-03-2021
Adoption du règlement de type parapluie numéro 793.

9 septembre 2019 – CM 432-09-2019
Adoption du règlement numéro 721 décrétant l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, des lots ou parties de lots aux fins d'utilité publique pour le développement d'un parc industriel et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 61 150 000 $.

17 octobre 2018 – CE-2018-1187-DEC
Autorisation du début du processus pour la mise en place du Parc industriel Lachenaie Est.

25 juin 2014 – CM 295-06-2014
Octroi de contrat à la firme BC2 Groupe Conseil inc. pour les services professionnels pluridisciplinaires pour l'élaboration d'un plan directeur de développement industriel du secteur est de la Ville de Terrebonne.

16 avril 2014 – CE-2014-498-DEC
Autorisation au service du développement économique à procéder à un appel d'offres public pour l'élaboration d'un plan directeur de développement industriel du secteur est.

14 novembre 2011 – CM 504-11-2011
Adoption du règlement numéro 507 pourvoyant à des honoraires professionnels pour l'acquisition de certaines parcelles de terrain à des fins industrielles et prévoyant un emprunt au montant de 981 900 $ pour en payer le coût.

Description

La réalisation des travaux et le paiement des honoraires requièrent que la Ville de Terrebonne adopte un règlement d'emprunt qui permette de financer les travaux préparatoires dans le futur parc Tera 8 et l'élaboration des plans, devis et la surveillance des travaux de construction et de développement des infrastructures nécessaires à l'implantation du futur espace économique écologique Tera 8, soit les infrastructures à l'extérieur du parc.

Le montant demandé, pour le règlement d'emprunt numéro 919, est de 5 350 000 $ et inclut l'ensemble des frais de financement.

Suite à la réévaluation de la nature et de l'état des immobilisations, un amendement à la politique de capitalisation est en processus d'approbation pour modifier les termes de financement maximaux. Le tout, afin d'avoir un financement qui se rapproche de la réalité financière de la Ville et qui tient compte des critères réévalués. En ce sens, l'immobilisation pour le présent dossier décisionnel est financée sur un terme de 30 ans.

Les montants alloués sont détaillés comme suit :

- 2 060 000 $: travaux de redressement et d'élargissement du chemin d'accès du futur parc Tera 8;
- 2 000 000 $: honoraires professionnels – Plans, devis et surveillance – Infrastructures nécessaires à l'implantation du parc Tera 8 (infrastructures à l'extérieur du parc);
- 1 015 000 $: frais de financement, imprévus et taxes nettes relatif aux travaux et honoraires;
- 250 000 $: ressources internes affectées au projet pour 2 ans et demi;
- 25 000 $: frais de règlement (10%) sur les ressources internes.

Justification

Il y a lieu d'adopter le règlement afin d'obtenir le financement nécessaire aux volets 2 et 3 suivants :

1- La Ville va octroyer en février 2024 un mandat de plans, devis et surveillance financé par le règlement d'emprunt numéro 793 objet 12 pour le redressement et l'élargissement d'une portion du chemin d'accès du futur parc Tera 8.

2- Les travaux de redressement et d'élargissement sont nécessaires puisque la Ville de Terrebonne a reçu une décision de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) le 31 janvier 2022 autorisant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture une parcelle de terrain d'une superficie approximative de 2,4 hectares dans le but d'en faire une route, et ce, avant la date limite du 26 février 2025. Ainsi, le présent règlement d'emprunt est requis afin de financer ces travaux.

3- Le présent règlement financera également la réalisation des plans, devis et la surveillance des travaux visant la construction et le développement des infrastructures municipales nécessaires à l'implantation du futur parc Tera 8, soit les infrastructures à l'extérieur du parc.

Le projet de règlement d'emprunt a été préalablement validé par la Direction du greffe et des affaires juridiques.

Aspects financiers

Concernant le projet de règlement, numéro 919, le tableau d'impact financier de la Direction de l'administration et des finances est en pièces jointes dont voici un tableau récapitulatif :

Montant du règlement d'emprunt	-	5 350 000 $
Terme du règlement d'emprunt	-	30 ans
Mode de taxation recommandé	-	À l'évaluation
Pourcentage aux riverains	-	0%
Pourcentage à un bassin	-	0%
Pourcentage à l'ensemble de la Ville	-	100% voir impact Ville
Clause de paiement comptant	-	Non
Taux de taxation estimé	-	0,001791 $ du 100 $ d'évaluation
Taxation moyenne estimée (Terrebonne)	-	7,37 $ pour 411 287 $ d'évaluation

Calendrier et étapes subséquentes

- Recommandation du comité exécutif;
- Dépôt et avis de motion au conseil municipal;
- Adoption par le conseil municipal;
- Approbation au MAMH;
- Prise d'effet à compter de la date de la promulgation du règlement;

- Appel d'offres et octroi pour les travaux d'élargissement et de redressement du chemin d'accès du parc Tera 8;
- Appel d'offres et octroi pour le mandat de plans, devis et surveillance des travaux de construction et de développement des infrastructures municipales nécessaires à l'implantation du futur parc Tera 8.

PIÈCES JOINTES

- Validation juridique;
- Projet de règlement numéro 919;
- Annexe A – Estimation R-919;
- Tableau d'impact financier R-919;
- Fiche PTI 10457;
- Plan de localisation.

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Simon Lavigne
2024.02.15
08:20:52-05'00'

Date : 15/02/2024

Simon Lavigne, ing.
Ingénieur, Infrastructures municipales
Direction du génie

Endosseur :

Signé numériquement par
Marc-André Théberge
Date: 2024.02.15
08:25:13-05'00'

Date : 15/02/2024

Marc-André Théberge, ing.
Chef de division – Infrastructures
Direction du génie

Approbateur :

Signé numériquement
par Michel Imbeault, ing.
Date: 2024.02.19
16:40:13-05'00'

Date : 19/02/2024

Michel Imbeault, ing.
Directeur
Direction du génie

(N/D : SL_07-22-003_R919_Tera8_HP_ TravauxPreparatoires)

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 28 février 2024.

CE-2024-184-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine la liste des admissions pour un (1) an, soit pour l'année 2024, de 5 nouveaux organismes ainsi que le renouvellement de 129 organismes déjà admis, conformément à la *Politique d'admissibilité des organismes* issue du *Cadre de référence en matière d'admissibilité et de soutien à la vie associative*, telle que détaillée aux tableaux 1 et 2 joints au dossier décisionnel.

QUE le comité exécutif prenne connaissance de la liste des organismes n'ayant pas respecté les exigences du processus de renouvellement de l'admissibilité conformément à ladite politique, telle que détaillée au tableau 3 joint au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 29 février 2024

Me Jean-François Milot
Greffier

Terrebonne

RECOMMANDATION

Direction responsable	Direction du loisir et de la vie communautaire
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	28 février 2024
Date de présentation au conseil municipal	
Objet	Confirmation du statut d'organisme admis - Politique d'admissibilité des organismes

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser le statut d'organisme admis à 134 organismes en vertu de la Politique d'admissibilité des organismes issue du Cadre de référence en matière d'admissibilité et de soutien à la vie associative.

Signataire : Dufresne Sylvain

Signé numériquement par Dufresne Sylvain
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA, email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.02.20 15:04:05 -05'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction du loisir et de la vie communautaire
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	28 février 2024
Date de présentation au conseil municipal	
Objet	Confirmation du statut d'organisme admis - Politique d'admissibilité des organismes

CONTENU

Mise en contexte

Le 30 novembre 2020, le conseil municipal a adopté le Cadre de référence en matière d'admissibilité et de soutien à la vie associative au sein duquel figure la Politique d'admissibilité des organismes et plusieurs programmes permettant d'encadrer le soutien offert et de préciser le panier de services municipaux mis à leur disposition. Ainsi, et de façon générale, pour avoir droit aux services municipaux, l'organisme à but non lucratif œuvrant sur le territoire doit obtenir et conserver son statut d'organisme admis.

Selon le processus établi, le renouvellement de l'admissibilité se fait automatiquement au 1er janvier. Dans la mesure où l'organisme poursuit sa mission dans le respect des orientations et principes énoncés dans le cadre de référence, il est de la responsabilité de l'organisme déjà admis d'acheminer à la Direction du loisir et de la vie communautaire (DLVC) les documents de reddition de comptes exigés. Sans ces documents, il sera mis en défaut et pourrait, si son dossier n'est pas régularisé après 2 ans, perdre son statut et le soutien municipal en découlant.

Les nouvelles demandes d'admissibilité des organismes font, quant à elles, l'objet d'une analyse au moment du dépôt. Dès lors, si les critères d'admissibilité sont respectés, le panier de services peut leur être offert et leur admission est confirmée en début d'année suivante.

Historique des décisions

12 avril 2023 - CE-2023-306-DEC
Renouvellement de l'admissibilité 2023

30 novembre 2020 – 625-11-2020
Approbation du *Cadre de référence en matière d'admissibilité et de soutien à la vie associative*.

Description

Au 31 décembre 2023, soit à l'échéance de la date de dépôt du renouvellement de l'admissibilité, deux tableaux sommaires de la situation ont été produits :

1. Les nouvelles admissions (5) ;
2. Les organismes admis pour 2024 (129).

Pour 2024, c'est donc 134 organismes qui ont respecté les exigences liées à l'admissibilité ou au renouvellement de ce statut.

Les organismes n'ayant pas respecté pour la première fois les exigences en 2023 seront en avis de défaut pour 2024, mais pourront tout de même bénéficier des services prévus par le Cadre de référence en matière d'admissibilité et de soutien à la vie associative. Ils perdront ce privilège en 2025, si leur dossier n'est pas régularisé en cours d'année. L'avis de défaut touchera 15 organismes.

À moins qu'ils ne présentent toutes les pièces justificatives démontrant le respect de l'ensemble des exigences 2023 en 2024, ce sont 15 organismes qui se verront en avis de défaut. Parmi ces organismes, certains ont cessé leurs activités, ne respectent plus les exigences du Cadre d'admissibilité et d'autres n'ont simplement pas déposé le formulaire de renouvellement requis. Une lettre administrative d'avis de défaut leur sera acheminée.

Comme prévu à la politique, deux organismes n'ayant pas respecté les exigences de reddition de comptes depuis 2022 recevront quant à eux, une lettre administrative confirmant la perte du statut d'admissibilité. S'ils veulent à nouveau avoir accès au panier de service, une nouvelle demande devra être produite et les conditions d'admissibilité, telles qu'adoptées en 2020, devront être respectées pour voir leur statut confirmé.

Justification

En vertu de l'article 35 du règlement 748, le conseil municipal délègue au comité exécutif le pouvoir d'accorder la reconnaissance d'organisme à but non lucratif. Ainsi, bien que la nomenclature soit différente et qu'elle sera d'ailleurs modifiée au moment de la révision de ce règlement, il y a lieu de présenter une liste d'organismes partenaires au comité exécutif, et ainsi confirmer leur statut d'organismes admis pour l'année 2024.

Aspects financiers

N/A

Calendrier et étapes subséquentes

Les 15 organismes en avis de défaut pour 2024 seront accompagnés par des conseillers de la DLVC afin que ceux-ci rectifient la situation et puissent continuer à bénéficier du soutien municipal prévu au Cadre de référence en matière d'admissibilité et de soutien à la vie associative.

D'autre part, les organismes n'ayant pas respecté leurs obligations de renouvellement depuis 2022, recevront une lettre administrative ayant pour objet la perte de statut d'organisme admis effective le 1er mai 2024.

PIÈCES JOINTES

- CE-2023-306-DEC
- 625-11-2020
- Tableaux sommaires de l'admissibilité des organismes
- Politique d'admissibilité des organismes

SIGNATURES

Responsable du dossier :

David Malenfant

_____ **Date : 19 février 2024**

David Malenfant, Conseiller aux activités récréatives et communautaires
Direction du loisir et de la vie communautaire

Approbateur :

Mélanie Drapeau

_____ **Date : 19 février 2024**

Mélanie Drapeau, chef de division
Direction du loisir et de la vie communautaire

Approbateur :

Jean-Francois Levesque

Signé numériquement par Jean-Francois Levesque
DN : cn=Jean-Francois Levesque, c=CA, o=Ville de Terrebonne, ou=Loisir et vie communautaire, email=jeanfrancois.levesque@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.02.19 16:51:59 -05'00'

_____ **Date : _____**

Jean-François Lévesque, directeur
Direction du loisir et de la vie communautaire

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 28 février 2024.

CE-2024-185-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine *l'Acte de concession (abandon de droits)* par Sa Majesté en faveur de la Ville de Terrebonne relativement à un immeuble connu comme étant le lot 3 593 216 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, étant un terrain vacant situé en bordure du chemin Saint-Charles et de la rivière des Mille-Îles, ayant une superficie de 305,4 mètres carrés, pour un montant de 2 874,34 $, taxes incluses, aux fins de régularisation du titre de propriété et selon les termes et conditions mentionnés.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 29 février 2024

Me Jean-François Milot
Greffier

Terrebonne

RECOMMANDATION

Direction responsable	Direction du développement économique
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	28 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet :	Approbation d'un acte de concession (abandon de droits) par Sa Majesté le Roi du Chef du Canada en faveur de la Ville de Terrebonne relativement à un immeuble connu comme étant le lot 3 593 216 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, étant un terrain vacant situé en bordure du chemin Saint-Charles et de la Rivière-des-Mille-Îles, à Terrebonne, ayant une superficie de 305,4 mètres carrés, pour un montant de 2 500 $, plus les taxes applicables, aux fins de régularisation du titre de propriété.

IL EST RECOMMANDÉ :

1. D'entériner l'acte de concession (abandon de droits) par Sa Majesté le Roi du Chef du Canada en faveur de la Ville de Terrebonne relativement à un immeuble connu comme étant le lot 3 593 216 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, étant un terrain vacant situé en bordure du chemin Saint-Charles et de la Rivière-des-Mille-Îles, à Terrebonne, , ayant une superficie de 305,4 mètres carrés, pour un montant de 2 500 $, plus les taxes applicables, aux fins de régularisation du titre de propriété et selon les termes et conditions mentionnés.

2. D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

Signataire :

Robert Chicoine
2024.02.14
08:22:15 -05'00'

_____

Robert Chicoine, directeur général adjoint – Développement et aménagement du territoire
Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction du développement économique
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	28 février 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet :	Approbation d'un acte de concession (abandon de droits) par Sa Majesté le Roi du Chef du Canada en faveur de la Ville de Terrebonne relativement à un immeuble connu comme étant le lot 3 593 216 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, étant un terrain vacant situé en bordure du chemin Saint-Charles et de la Rivière-des-Mille-Îles, à Terrebonne, ayant une superficie de 305,4 mètres carrés, pour un montant de 2 500 $, plus les taxes applicables, aux fins de régularisation du titre de propriété.

CONTENU

Mise en contexte

Le 24 février 1959, la société National Optical Inc., autrefois connue sous le nom de National Optical Company Limited (la « Société ») a acquis, aux termes d'un acte de vente - dation en paiement, une partie du lot numéro 204 du cadastre de la Paroisse de Lachenaie, circonscription foncière de l'Assomption. À la suite de la rénovation cadastrale survenue le 30 janvier 2006, la partie du lot 204 du susdit cadastre acquise par la Société a été remplacée par le lot numéro 3 593 216 du cadastre du Québec (l'« Immeuble »), étant un terrain vacant situé en bordure du chemin Saint-Charles et de la Rivière-des-Mille-Îles, à Terrebonne. L'Immeuble a une superficie de 305,4 mètres carrés. Le plan de l'Immeuble est joint au présent sommaire décisionnel.

Le 17 octobre 1997, la Société a été dissoute conformément à l'article 212 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « L.C.S.A »). À la date de sa dissolution, la Société était la dernière propriétaire inscrite aux titres de l'Immeuble.

Suivant les termes du paragraphe 228(1) de la L.C.S.A., les biens dont une société fédérale n'a pas disposé à la date de sa dissolution sont automatiquement dévolus à Sa Majesté le Roi du Chef du Canada (« Sa Majesté »), et ce, dès sa dissolution et sans aucune formalité.

Ainsi, tous les droits que la Société avait dans l'Immeuble ont été dévolus à Sa Majesté, qui en a la gestion suivant l'article 10 de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada,* et ce, depuis la dissolution de la Société.

Or, le 6 avril 2022, la Ville de Terrebonne (la « Ville ») a publié contre l'Immeuble un « Avis public relatif à la vente pour défaut de paiement de taxes foncières et droits sur les mutations immobilières » ordonnant la vente de l'Immeuble à l'enchère publique, le 16 juin 2022. Lors de ladite enchère publique tenue le 16 juin 2022, la Ville s'est portée adjudicataire de l'Immeuble. Suivant le paragraphe 226 (2) de la L.C.S.A., la procédure de vente pour taxes entreprise par la Ville est postérieure au délai prévu à ce paragraphe. Tenant compte de ce qui précède, la Ville dispose d'un titre précaire sur l'Immeuble.

L'acte de concession (abandon de droits) par sa Majesté vise ainsi à abandonner tous les droits, titres et intérêts que celle-ci peut prétendre avoir dans l'Immeuble en faveur de la Ville.

Le présent dossier décisionnel a donc pour objet d'entériner l'acte de concession (abandon de droits) par Sa Majesté afin de régulariser les droits immobiliers de l'Immeuble détenus par la Ville.

Historique des décisions

N/A

Description

Le projet d'acte de concession (abandon de droits) a été soumis à la Direction du greffe et des affaires juridiques par les conseillers juridiques de Sa Majesté, pour approbation, lequel projet est joint au présent sommaire décisionnel.

Il est à noter que la Ville ne comparaît pas à l'acte de concession (abandon de droits), et que la signature de nos représentants n'est pas requise à celui-ci. Ledit acte est signé par le représentant de Sa Majesté et contresigné par le représentant du ministre de la Justice, en vertu de l'article 3 de la *Loi sur les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux.*

Justification

La Direction du développement économique recommande d'approuver l'acte de concession (abandon de droits) pour les motifs suivants :

• Cet acte permettra à la Ville de détenir un bon et valable titre sur l'Immeuble.

• Le projet d'acte de concession (abandon de droits) a été validé par la Direction du greffe et des affaires juridiques.

Aspects financiers
Ladite concession de l'Immeuble par Sa Majesté à la Ville est consentie au coût de 2 500 $, plus les taxes applicables, représentant uniquement des frais administratifs, tels qu'exigés par Sa Majesté.
Calendrier et étapes subséquentes
Février 2024 : Approbation de l'acte de concession (abandon de droits); Printemps 2024 : Signature et publication de l'acte.

PIÈCES JOINTES

- Plan de l'Immeuble;
- Projet d'acte de concession (abandon de droits);
- Fiche financière;
- Validation juridique.

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Signature numérique de Suzie Desmarais
Date : 2024.02.12 19:39:15 -05'00'

_____ **Date :** _____

Suzie Desmarais
Conseillère aux transactions immobilières
Direction du développement économique

Endosseur :

Charles Thériault
2024.02.12
22:19:21 -05'00'

_____ **Date :** _____

Charles Thériault
Directeur
Direction du développement économique

Approbateur :

Robert Chicoine
2024.02.14
08:21:59 -05'00'

_____ **Date :** _____

Robert Chicoine, directeur général adjoint –
Développement et aménagement du territoire
Direction générale